

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la ville de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-deux novembre deux mil dix-huit, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Présents :

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Frédéric Hucheloup, M. Bruno Drevon, M. Olivier Poneau, Mme Catherine Despierre, M. Pierre Testu, M. Damien Metzlé, Mme Chantal Lacauste, Mme Michèle Menez, Mme Dominique Gaulupeau, Mme Dominique Busigny, Mme Anne Herbert-Bertonnier, Mme Valérie Sidot-Courtois à partir du vote de la délibération n° 2018-11-28/05, M. Bruno Larbaneix, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, M. Mickaël Auscher, Mme Johanne Ledanseur, M. Didier Blanchard, M. Jean-Charles Orsini, M. Pierre-François Brisabois, Mme Leah Goldfarb.

Ont donné procuration :

M. Franck Thiebaut à M. Olivier Poneau, Mme Régine Belon à Mme Michèle Menez, Mme Odile Novel à Mme Dominique Gaulupeau, Mme Nathalie Normand à Mme Dominique Busigny, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Chantal Lacauste jusqu'à la délibération n° 2018-11-28/04, M. Omid Bayani à M. Bruno Larbaneix, M. Stéphane Lambert à M. Marouen Touibi, Mme Véronique Michaut à M. Didier Blanchard, M. Amroze Adjuward à Mme Leah Goldfarb.

Excusé non représenté :

M. Jean-Paul Élédou.

Absente non représentée :

Mme Nathalie Lorien.

Secrétaire de Séance :

Madame Johanne Ledanseur.

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 58 50 40

Courriel : relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

M. le Maire procède à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal.

M. le Maire procède à l'installation de Mme Leah Goldfarb qui rejoint le Conseil municipal suite au décès de M. Jean-Pierre Château.

M. le Maire : « Je vous propose de donner la parole à Mme Goldfarb à qui je souhaite la bienvenue dans ce Conseil où, je suis sûre, nous aurons l'occasion d'échanger de manière courtoise afin de faire avancer les choses. »

Mme Goldfarb : « En premier, M. Adjuward ne peut être ici ce soir car il est en mission professionnelle. Il m'a demandé de lire quelques mots concernant la disparition de M. Château, Conseiller municipal sur la liste Innovons pour Vélizy et Secrétaire de la section PS de Vélizy.

C'est avec tristesse que je marque la disparition de Jean-Pierre, emporté par un cancer fulgurant. Jean-Pierre a été connu, dans sa vie professionnelle comme à la retraite. Il a été reconnu et apprécié pour son sens de l'initiative, son écoute et ses qualités humaines. Jean-Pierre avait été élu au Conseil municipal le 26 septembre 2018, malheureusement la maladie en aura décidé autrement et l'aura empêché de siéger au sein de l'assemblée municipale. L'ensemble du groupe Innovons pour Vélizy voulait présenter nos sincères condoléances à sa fiancée, sa famille, ses amis et ses proches. »

M. le Maire : « Vous pouvez nous dire quelques mots sur votre parcours et ce qui vous amène. »

Mme Goldfarb : « Merci beaucoup. Même si les circonstances sont tristes, je voudrais premièrement faire des commentaires sur mon accent qui est fort. Je suis née au États-Unis et c'est aux États-Unis que j'ai épousé un Français et où j'ai obtenu un doctorat en physique-chimie de l'atmosphère. Je suis arrivée en France en 1999 et en 2002 j'ai pris la nationalité française. Cette année-là, j'ai aussi commencé un travail que j'ai eu pendant 10 ans au sein d'une ONG qui regroupe des académies des sciences du monde entier : le Conseil international pour la science. Au Conseil, j'ai travaillé sur la politique de la science environnementale. En 2006, je suis arrivée à Vélizy. Mon mari et moi avons deux enfants de huit et quinze ans. Avant 2011, je n'avais jamais imaginé m'intéresser directement à la politique au sens large mais ma conscience scientifique sur la situation écologique m'a poussée à me présenter. Actuellement, je suis Consultante en développement durable avec une spécialité sur le changement climatique. Si jamais, vous voulez parler de ce sujet qui me passionne, je reste à votre disposition. Finalement, je voudrais dire que je suis ravie d'être parmi vous. »

M. le Maire : « Merci, je saisi au bond votre proposition parce que c'est un des fils rouges de Vélizy. Je pense que nous n'aurons pas mal de sujets à pouvoir partager. Je vous propose de désigner Mme Ledanseau, si tout le monde est d'accord, comme secrétaire de séance. Avez-vous des questions sur le procès-verbal du 26 septembre 2018. M. Blanchard ? »

M. Blanchard : « Oui effectivement, lors de ce précédent Conseil, je vous avais demandé de nous fournir la liste des bâtiments de la Ville contenant des logements sociaux et les quantités de logements sociaux que vous avez auprès de la Préfecture. Vous vous étiez engagé à nous le fournir, à tout le Conseil bien évidemment, par mail, et nous ne l'avons malheureusement pas encore reçu. Je pense que c'est un oubli et que vous allez réparer cet oubli le plus rapidement possible. Je vous en remercie. »

M. le Maire : « En effet, ça fait deux fois que j'oublie en plus ! Désolé.

Donc ça, c'était une remarque. Des questions ? Non, nous passons au vote. »

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 septembre 2018.

Compte rendu des actes administratifs pris par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil municipal

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2018-190	20/07/2018	Signature de l'avenant à l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour les produits périscolaires pour encaisser les produits suivants à compter du 30 juin 2018 : <ul style="list-style-type: none">- Les recettes des accueils pré et post scolaires,- Les recettes des centres de loisirs- Les recettes de la restauration scolaire,- Les recettes du transports scolaire et quartier de la Pointe Ouest.
2018-292	28/09/2018	Signature de l'avenant à l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances de la direction de la jeunesse pour encaisser les droits d'entrée des concerts et soirées organisés par cette direction à compter du 1 ^{er} septembre 2018.
2018-293	28/09/2018	Signature de l'avenant à la régie de recettes et d'avances « activités jeunesse » auprès de la direction des finances pour l'encaissement des produits suivants : <ol style="list-style-type: none">1) les ateliers et activités « jeunesse » dont notamment l'aide aux devoirs, les ateliers de langue, les ateliers cuisines, les jeux de rôle,2) les mini-séjours jeunesse,3) les stages « jeunesse » dont notamment le BAFA, le permis AM, le PSC1,4) les mini stages « jeunesse » sur 1 à 5 jours dont notamment le Hip-Hop, la cuisine,5) la location du studio de répétition et pour les enregistrements.
2018-295	19/09/2018	Signature d'une convention avec l'association AFOCAL d'Île-de-France pour l'organisation d'un stage de formation générale du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) à destination d'un groupe de 15 à 30 jeunes véliziens du 20 au 27 octobre 2018. Aucune contrepartie n'est demandée à la Ville.
2018-297	10/09/2018	Signature d'une convention de partenariat avec la société Pro-Timing pour recouvrer par carte bancaire les inscriptions en ligne à la Ronde Pédestre du 21 octobre 2018.
2018-300	18/09/2018	Signature d'un contrat à procédure négociée sans publicité avec la société SEPREA pour l'achat de totems Toutounet et sacs à déjections canines. Coût de l'achat : 6 130 € H.T..
2018-302	11/09/2018	Signature d'une convention de formation avec l'organisme CECYS pour une action de formation intitulée "Recyclage habilitation électrique" pour un agent communal prévue le 23 octobre 2018. Coût de la formation : 162 € TTC..
2018-303	18/09/2018	Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 2462 conclu avec la société DECAP SIGNAL SERVICES pour la fourniture, la pose et la maintenance des signaux routiers et matériels divers afin d'ajouter des articles supplémentaires au bordereau de prix. Le montant du marché reste inchangé.
2018-304	19/09/2018	Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation V-TECHNOLOGIES pour une action de formation intitulée "Formation utilisateur logiciel Ligéo gestion" pour un agent communal prévue le 16 octobre 2018. Coût de la prestation : 1 032 € TTC..
2018-305	18/09/2018	Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 2018-01 conclu avec la société SELECT TT relatif à la mise à disposition de personnel intérimaire pour les services de la petite enfance de la Commune afin de corriger la formule de révision suite à une erreur matérielle. Le montant du marché reste inchangé.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte																												
2018-306	25/09/2018	Signature d'une convention avec l'association Hello Little Monkeys pour la mise à disposition de deux salles au sein de l'ALSH Jean Macé en vue de l'organisation d'activités pour les enfants scolarisés à l'école Jean Macé. La mise à disposition des deux salles est consentie à titre gracieux.																												
2018-307	24/09/2018	Signature d'un marché avec la société SOFAG pour la maintenance du massicot du service Reprographie. D'un montant de 734 € H.T. soit 880,80 € TTC révisable chaque année, il est conclu pour un an à compter du 1 ^{er} janvier 2019 renouvelable par reconduction express à la fin de chaque période annuelle sans que la durée totale ne puisse excéder cinq ans.																												
2018-309	25/09/2018	Signature des conventions de partenariat avec trois associations (Culture 21, Poney Club et Ateliers d'Arts et d'Expression) pour l'organisation d'activités dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires dans les écoles durant l'année scolaire 2018-2019. Le coût de la prestation payée aux associations est fixé en fonction du nombre d'ateliers mis en place par les intervenants et du tableau des taux de rémunération.																												
2018-310	13/11/2018	Suppression de la régie de recettes pour la Ronde Pédestre à compter du 1 ^{er} octobre 2018.																												
2018-311	02/10/2018	Signature d'un contrat de cession de droit ponctuel avec la société Collectivision, pour la diffusion le 30 octobre 2018 du film "Joyeux Noël", dans le cadre des activités des vacances d'automne organisées par le service jeunesse. Coût de la prestation 145,91 € TTC...																												
2018-312	25/09/2018	Signature de conventions avec des associations véliziennes afin d'organiser les ateliers seniors de la saison 2018/2019 comme suit : <table border="1" data-bbox="619 1055 1428 1391"> <thead> <tr> <th>Association</th> <th>Atelier</th> <th>Taux horaire</th> <th>Nombre maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Judo-club</td> <td>Taijitsu</td> <td>43€-00</td> <td>60-heures</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Gymnastique-Volontaire</td> <td>Danse-en-ligne</td> <td>51€-66</td> <td>40-heures</td> </tr> <tr> <td>Equilibre</td> <td>51€-66</td> <td>40-heures</td> </tr> <tr> <td>Zumba</td> <td>51€-66</td> <td>40-heures</td> </tr> <tr> <td>Pilates</td> <td>51€-66</td> <td>40-heures</td> </tr> <tr> <td>Yoga</td> <td>51€-66</td> <td>40-heures</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Relaxation</td> <td>51€-66</td> <td>40-heures</td> </tr> </tbody> </table>	Association	Atelier	Taux horaire	Nombre maximum	Judo-club	Taijitsu	43€-00	60-heures	Gymnastique-Volontaire	Danse-en-ligne	51€-66	40-heures	Equilibre	51€-66	40-heures	Zumba	51€-66	40-heures	Pilates	51€-66	40-heures	Yoga	51€-66	40-heures		Relaxation	51€-66	40-heures
Association	Atelier	Taux horaire	Nombre maximum																											
Judo-club	Taijitsu	43€-00	60-heures																											
Gymnastique-Volontaire	Danse-en-ligne	51€-66	40-heures																											
	Equilibre	51€-66	40-heures																											
	Zumba	51€-66	40-heures																											
	Pilates	51€-66	40-heures																											
	Yoga	51€-66	40-heures																											
	Relaxation	51€-66	40-heures																											
2018-313	24/09/2018	Signature d'une convention de formation avec le CREPS Île-de-France pour une action de formation intitulée "Stage de révision CAEPMNS (Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de maîtres-nageurs sauveteurs) pour un agent communal prévue du 22 au 24 octobre 2018. Coût de la formation 215 € TTC..																												
2018-314	25/09/2018	Signature de l'avenant n° 2 au marché n° 2475 conclu avec le groupement AREP Ville SAS/PARVIS relatif à la mission d'urbaniste pour la définition du projet d'aménagement détaillé pour l'orientation d'aménagement et de programmation du quartier Grange Dame Rose. Le marché n° 2475 a été initialement conclu avec le groupement AREP Ville SAS/Menigetti programmation SASU. L'avenant n°2 prend en compte dissolution de la société MENGHETTI Programmation et le transfert de ses propriétés à la société PARVIS. Le montant du marché reste inchangé.																												
2018-315	24/09/2018	Signature d'une convention avec l'Association IFAC pour une action de formation intitulée "formation générale pour le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur d'accueil collectifs de mineurs " pour un agent communal prévue du 20 au 28 octobre 2018. Coût de la prestation : 530 € TTC..																												
2018-316	24/09/2018	Signature d'une convention avec l'organisme C.N.F.S.E. pour une action de formation intitulée "Hygiène alimentaire en restauration collective" pour les agents du service Petite Enfance prévue le 16 novembre 2018. Coût de la prestation : 645 € TTC..																												

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte												
2018-317	24/09/2018	Signature d'une convention avec l'école des parents et des éducateurs Île-de-France pour une action de formation intitulée "Journée pédagogique - l'agressivité chez le jeune enfant" à destination des professionnelles de la Petite Enfance prévue le 16 novembre 2018. Coût de la prestation : 950 € TTC..												
2018-318	21/09/2018	Signature d'une convention avec l'Association Couples et Familles pour 11 actions sur le thème des "Relations amoureuses et sexuelles" auprès des classes de 3 ^{ème} des collèges de la Commune dans le cadre du programme annuel d'actions de prévention. Coût des prestations : 1 100 € TTC..												
2018-319	24/09/2018	Signature d'une convention avec l'école des parents et des éducateurs Île-de-France pour une action de formation intitulée "Journée pédagogique - Evolutions de la parentalité" à destination des professionnelles de la Petite Enfance prévue le 16 novembre 2018. Coût de la prestation : 950 € TTC..												
2018-320	21/09/2018	Signature d'une convention avec l'école des parents et des éducateurs Île-de-France pour une action de formation intitulée "Journée pédagogique - La créativité chez le jeune enfant" à destination des professionnelles de la Petite Enfance prévue le 16 novembre 2018. Coût de la prestation : 950 € TTC..												
2018-321	21/09/2018	Signature d'une convention avec le psychologue clinicien Olivier DURIS, pour une intervention sur le thème de « mon enfant a un téléphone portable : comment bien l'accompagner et le protéger au quotidien », programmée à 16h00 dans le cadre du Forum de la Famille le samedi 29 septembre 2018 à la médiathèque. Coût de la prestation : 350 € TTC..												
2018-322	21/09/2018	Signature d'une convention avec la société JEUX POUR VOUS pour une présentation et un apprentissage des jeux de la gamme Cat's Family destinés aux familles et aux enfants programmés de 14h00 à 18h00 dans le cadre du Forum de la Famille le samedi 29 septembre 2018 à la médiathèque. Coût de la prestation : 120 € TTC..												
2018-323	21/09/2018	Signature d'une convention avec le Docteur Saverio BORNANCIN TOMASELLA pour une intervention destinée à un public adulte sur le thème de « l'hypersensibilité » programmée à 14h30 et 17h00 dans le cadre du Forum de la Famille le samedi 29 septembre 2018 à la médiathèque. Coût de la prestation : 150 € TTC..												
2018-324	21/09/2018	Signature d'une convention de formation avec l'organisme Ciril Group pour l'action de formation intitulée : « Civil net finances : immobilisations passage à la version 7.2 », pour un agent communal prévue le 09 octobre 2018. Coût de la prestation : 395 € TTC..												
2018-325	25/09/2018	<p>Signature de marchés avec différents voyagistes relatifs à l'organisation de séjours à destination des seniors pour l'année 2019 comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°·Lot</th> <th>Désignation-du-lot</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot-1</td> <td>Séjour-en-France::découverte-de-la-Haute-Savoie</td> </tr> <tr> <td>Lot-2</td> <td>Séjour-en-France°:découverte-en-Midi-Pyrénées</td> </tr> <tr> <td>Lot-3</td> <td>Séjour-en-Hongrie°:visite-de-Budapest</td> </tr> <tr> <td>Lot-4</td> <td>Séjour-en-Espagne°:visite-de-Barcelone</td> </tr> <tr> <td>Lot-5</td> <td>Séjour-en-Sicile°:séjour-détente-en-bord-de-mer-avec-excursions</td> </tr> </tbody> </table> <p>Lots 1 et 2 : société SAVAC Voyages - 37 rue de Dampierre - 78472 Chevreuse cedex, Lot 3 : société Hible Voyages (Loire Océan Voyages) - 42 rue de Verdun - BP31 - 85000 La Roche sur Yon, Lot 4 : société Yevents - Parc de la Duranne - 255 Avenue Galilée - 13857 Aix en Provence Cedex, Lot 5 : FVH International Travel 1 Tibo Tours - 15 rue Jean Roisin - BP 159 - 59027 Lille CEDEX.</p> <p>Ces marchés prendront effet à compter de leur notification et prendront fin après exécution des prestations, soit au plus tard le 31 décembre 2019.</p>	N°·Lot	Désignation-du-lot	Lot-1	Séjour-en-France::découverte-de-la-Haute-Savoie	Lot-2	Séjour-en-France°:découverte-en-Midi-Pyrénées	Lot-3	Séjour-en-Hongrie°:visite-de-Budapest	Lot-4	Séjour-en-Espagne°:visite-de-Barcelone	Lot-5	Séjour-en-Sicile°:séjour-détente-en-bord-de-mer-avec-excursions
N°·Lot	Désignation-du-lot													
Lot-1	Séjour-en-France::découverte-de-la-Haute-Savoie													
Lot-2	Séjour-en-France°:découverte-en-Midi-Pyrénées													
Lot-3	Séjour-en-Hongrie°:visite-de-Budapest													
Lot-4	Séjour-en-Espagne°:visite-de-Barcelone													
Lot-5	Séjour-en-Sicile°:séjour-détente-en-bord-de-mer-avec-excursions													

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2018-326	16/10/2018	Signature d'un contrat de cession de droits ponctuels avec L'Agence du Court Métrage, pour 2 projections du programme « Le vrai du faux » les 23 et 24 novembre 2018 dans le cadre du Mois du Film Documentaire organisé par la Médiathèque. Cette prestation comprend l'acquisition du DVD. Coût total de la prestation : 253,20 € TTC..
2018-327	01/10/2018	Signature d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France (CIG) afin de définir les modalités de fonctionnement du service de médecine préventive pour les agents de la Collectivité. La convention est consentie pour une durée de 3 ans et prendra effet à compter de la date de notification.
2018-328	16/10/2018	Signature d'une convention de partenariat avec l'Association Photo-club relative au prêt de matériel pour l'exposition « Robotics pulps » organisée du 28 septembre au 06 novembre 2018 à la médiathèque. Coût de la prestation : 1 250 € TTC..
2018-329	16/10/2018	Signature d'un contrat de prestations avec la société DRONEEZ SAS, pour l'animation d'une initiation au pilotage en salle de drones de loisirs, conçue à l'intention d'un public familial, le samedi 6 octobre 2018 à la médiathèque de 14h à 18h. Le coût de la formation est de 600 € TTC..
2018-330	16/10/2018	Signature d'un contrat avec Monsieur Freyburger Jean-Yves pour la mise à disposition d'une exposition d'illustrations et de magazines sur le thème « Robotics pulps » du samedi 06 octobre au samedi 03 novembre 2018 à la médiathèque. Coût de la prestation : 600 € TTC..
2018-331	13/10/2018	Signature d'une convention avec la section SEGPA du collège Maryse Bastié dans le cadre de la mise en œuvre d'actions intergénérationnelles entre les jeunes et les seniors pour l'année scolaire 2018-2019.
2018-332	16/10/2018	Signature d'un contrat avec l'association PLANETE SCIENCES IDF pour une animation destinée à créer et expérimenter, avec un public familial, une station météo connectée, le samedi 6 octobre 2018 à la médiathèque. Coût de la prestation : 600 € TTC..
2018-333	16/10/2018	Signature d'un contrat de prestations avec la société TARGETDRONE pour l'animation d'une conférence/dédicace autour des drones, conçue à l'intention d'un public adulte, le samedi 06 octobre 2018 à la médiathèque. Coût de la prestation : 350 € TTC..
2018-334	16/10/2018	Signature d'un contrat de prestations avec l'association « Savoir Apprendre » pour une animation sur la programmation de robots « Lego Mindstorm » conçue à l'intention des enfants niveau cycle 2 et 3. Elle se déroulera en deux ateliers : un destiné à 12 enfants de cycle 2 (6-8 ans) de 14h à 16h, un second destiné à 12 enfants de cycle 3 (9-11 ans) de 16h15 à 18h15. Les enfants découvriront le langage et la logique de la programmation de manière ludique et adaptée à leur âge. Ils se dérouleront le samedi 20 octobre 2018 à la médiathèque. Le coût de la prestation est de 580 € TTC..
2018-335	16/10/2018	Signature d'un contrat de prestations avec Monsieur Rodolphe GELIN, pour l'animation d'une conférence « Les robots parmi nous », conçue à l'intention d'un public adulte, le samedi 20 octobre 2018 à la médiathèque. Coût de la prestation : 250 € TTC..
2018-336	16/10/2018	Signature d'un contrat de prestations avec l'ADEI (Association des Etudiants de l'ISTY) pour des démonstrations de robots, conçue à l'intention d'un public familial, animées par des élèves de l'ISTY (Institut des Sciences et Techniques des Yvelines), qui auront lieu à la médiathèque de 14h à 17h le samedi 20 octobre 2018. Coût de la prestation : 100 € TTC..
2018-337	02/10/2018	Signature d'une convention de mise à disposition d'un logement situé 5, rue Molière avec Monsieur Andreas MILAS dans le cadre du Service Volontaire Européen. Elle est consentie à titre gratuit pour la période du 05 octobre 2018 au 30 juin 2019.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2018-338	01/10/2018	Signature d'une convention avec l'organisme ADIAJ Formation pour une action de formation intitulée "Le Règlement Général sur la protection des données (RGPD) appliqué aux données personnelles des agents publics" pour deux agents communaux prévue le 16 octobre 2018. Coût de la formation : 1 140 € TTC..
2018-339	05/10/2018	Signature d'une convention avec la SARL COMPAS/TIS ADIAJ pour la participation d'un agent communal à un séminaire intitulé "Les collectivités locales face aux besoins sociaux de demain : savoir les identifier pour y répondre" prévu le 17 octobre 2018. Coût de la formation : 84 € TTC..
2018-340	16/10/2018	Signature d'un contrat de prestations avec l'auteur Grégoire Delacourt pour l'organisation d'une rencontre avec le public sous la forme d'une lecture par l'auteur d'extraits de ses œuvres, illustrée par des images projetées dans une ambiance musicale, suivie d'un échange avec le public puis d'une dédicace le samedi 13 octobre 2018 de 16h à 18h30 en salle Icare de la médiathèque. Coût de la prestation : 451 € TTC..
2018-341	05/10/2018	Signature d'un contrat avec la société Chapelier pour la réparation d'un véhicule Renault Trucks immatriculé DW460LS. Coût de la réparation : 3 336,35 € H.T..
2018-342	05/10/2018	Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour l'organisation des formations d'intégration des agents de la fonction publique territoriale les 17, 18, 19, 24 et 25 octobre 2018. Le CNFPT s'engage à prendre en charge les frais de restauration fixés à 519,75 € TTC..
2018-343	05/10/2018	Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour l'organisation des formations d'initiative locale (F.I.L.) pour la session de formation intitulée "passage de collègue à chef" les 13, 14 et 20 septembre 2018. Le CNFPT s'engage à prendre en charge les frais de restauration fixés à 311,85 € TTC..
2018-344	05/10/2018	Signature d'un marché avec la société NOVALAIR pour la mise en place d'une VMC à l'Espace Jeunesse. Le montant s'élève à 5 725 € H.T.. Il est conclu à partir de sa date de notification et prendra fin à l'achèvement des travaux.
2018-345	05/10/2018	Signature d'un marché avec la société SAGE SERVICES ENERGIE relatif à l'élaboration d'un schéma directeur du réseau de chaleur urbain et à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un nouveau réseau de chaleur en Energies Renouvelables et de Récupération. Le montant du marché est de 20 700 € H.T. soit 24 840 € TTC.. Il est conclu à partir de sa date de notification.
2018-346	05/10/2018	Signature d'une convention avec l'organisme CECYS pour une action de formation intitulée "Recyclage PSC 1" à destination des professionnelles de la Petite Enfance prévue le 16 novembre 2018. Coût de la formation : 774 € TTC..
2018-347	02/10/2018	Signature d'un contrat avec la compagnie COUP DE BALAI pour l'organisation d'un spectacle pour le Noël du Relais d'Assistantes Maternelles le 13 décembre 2018 à 19h30 à la salle Maurice Ravel. Coût de la prestation : 650 € TTC..
2018-348	19/10/2018	Signature du devis avec Uni Loisirs pour la réservation de places pour le spectacle Chicago le jeudi 11 avril 2019 après-midi au théâtre Mogador à destination des seniors. Le coût de la prestation s'élève à 45,60 € T.T.C par personne, dans la limite de 40 participants payants.
2018-349	19/10/2018	Signature d'un contrat avec l'Association Orphéon pour l'organisation d'un thé dansant à destination des seniors le mardi 06 novembre 2018. Coût de la prestation : 360 € TTC..
2018-350	27/10/2018	Signature d'un contrat avec l'Association Play Up pour l'organisation d'un thé dansant à destination des seniors le mardi 27 novembre 2018. Coût de la prestation : 360 € TTC..

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2018-351	27/10/2018	Signature d'un contrat avec la société Dance and Circus Events pour l'organisation d'un thé dansant à destination des seniors le mardi 22 janvier 2019. Coût de la prestation : 394 € TTC..
2018-353	16/10/2018	Signature d'un contrat de prestations avec l'association Ambient Waves pour un concert du musicien d'ethno ambient d'origine malgache Ujjaya, introduit par une séance d'accompagnement à l'endormissement par la sophrologue Aude Chartier Vallart qui émaillera le concert de lectures poétiques le samedi 27 octobre 2018 à la médiathèque. Le concert se terminant par la présentation des instruments exotiques rares et anciens utilisés par Ujjaya. Coût de la prestation : 500 € TTC..
2018-354	16/10/2018	Signature d'un contrat de cession de droits ponctuels avec les Films des deux rives, pour la diffusion du film "Les pieds sur Terre" dans le cadre du Mois du film documentaire organisé par la Médiathèque le 10 novembre 2018. Coût de la prestation : 100 € TTC..
2018-356	11/10/2018	Signature d'un marché à procédure adaptée avec la société Edac pour l'achat d'une lame de déneigement pour un montant de 11 469 € H.T..
2018-357	13/10/2018	Signature d'une convention avec l'organisme Puissens SARL pour une action de formation intitulée "Animation de la journée pédagogique des directrices et directrices-adjointes de structures de la petite enfance" à destination des professionnelles de la Petite Enfance prévue le 16 novembre 2018. Coût de la formation : 960 € TTC..
2018-358	13/10/2018	Signature d'une convention avec l'organisme C3S pour une action de formation intitulée "Rappel des gestes de premiers secours dans le cadre d'un PSC1 en mettant l'accent sur le nourrisson et le jeune enfant" à destination des professionnelles de la Petite Enfance prévue le 16 novembre 2018. Coût de la formation : 960 € TTC..
2018-359	15/10/2018	Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec la société PHILIPPE HENNEGRAVE relatif à la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse du théâtre et centre d'art de l'Onde. Il est conclu pour un montant global de 42 900 € H.T. pour une durée d'un an à compter de sa date de notification et arrivera à échéance à la fin de la garantie de parfait achèvement des quatre tranches de travaux.
2018-360	19/10/2018	Signature d'un marché à procédure adaptée avec la société SOCOBAT relatif à la réalisation de travaux de dépose des mâchoires de frein de l'ascenseur de la place Dautier. Il est conclu pour un montant de 5 800 € H.T. et prendra effet à compter de sa date de notification.
2018-361	11/10/2018	Signature d'un marché à procédure adaptée avec la société EDAC pour l'achat d'une saleuse autoportée pour un montant de 9 027 € H.T.
2018-362	16/10/2018	Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 2256 passé avec la société OPERIS relatif à la maintenance et l'assistance du logiciel OXALIS (solution de gestion du cadastre). Le montant du présent marché passe de 60 035,01 € H.T. à 60 208,34 € H.T.
2018-363	12/10/2018	Signature d'une convention avec le Centre de Formation Saint-Honoré pour une action de formation intitulée "La relaxation ludique" à destination des professionnelles de la Petite Enfance prévue le 16 novembre 2018. Coût de la formation : 940 € TTC..
2018-364	30/10/2018	Annule et remplace la décision n° 2018-295 autorisant la signature d'une convention avec l'AFOCAL pour l'organisation d'un nouveau stage de formation générale BAFA du 23 février au 02 mars 2019 suite au nombre insuffisant de stagiaires inscrits sur la précédente session (du 20 au 27 octobre 2018).
2018-365	24/10/2018	Passation d'un marché avec la société D6BL relatif au déplacement du système d'amplification et de recablage de la salle Ravel d'un montant de 14 307,71 € H.T., il est conclu à partir de sa date de notification.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2018-366	25/10/2018	Signature d'une convention avec l'Inspection Académique relative à la mise à disposition à titre gratuit de locaux municipaux situés 12 place de l'Hôtel de Ville, pour accueillir la circonscription. Elle est consentie à titre gratuit à compter du 29 octobre 2018 pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction annuelle à défaut de dénonciation avant l'arrivée du terme sans pouvoir excéder trois ans.
2018-367	25/10/2018	Annulation de la décision n° 2018-304 signée avec l'organisme V-Technologie relative à l'action de formation intitulée "Formation utilisateur logiciel Ligéo gestion" suite au report de la session du 16 au 29 octobre 2018.
2018-368	25/10/2018	Signature d'une convention avec V-TECHNOLOGIES pour une action de formation intitulée "Formation utilisateur logiciel Ligéo gestion" prévue pour un agent communal le 29 octobre 2018. Coût de la formation : 1 032 € H.T.
2018-369	25/10/2018	Signature d'une convention avec la société SAFRAN LANDING SYSTEMS relative à l'autorisation d'occupation précaire d'une partie de la parcelle cadastrée AI 106 d'une superficie de 10 345 m ² rue du Général Valérie André. Elle est consentie moyennant une redevance forfaitaire mensuelle de 2 000 € H.T. soit 2 400 € TTC jusqu'au 30 juin 2019.
2018-370	30/10/2018	Signature d'un contrat de prestations avec Stardrum pour la réalisation d'ateliers suivis d'un concert du musicien Rémi Lenglard, dans le cadre de l'action « Zéro déchet » organisée le 17 novembre 2018 à la Médiathèque. Coût de la prestation 529,70 € TTC..
2018-371	30/10/2018	Signature d'un contrat de prestations avec L'Association Contrechamps pour des prestations d'animation de 3 débats autour des films « Les pieds sur terre » le samedi 10 novembre, de 15h30 à 18 h et de 5 courts métrages intitulé « Le vrai du faux », le vendredi 23 novembre de 10h30 à 12h et le samedi 24 novembre de 15h30 à 18h. Ces projections seront suivies d'un débat animé par l'association. Coût de la prestation : 532 € TTC..
2018-372	12/11/2018	Signature d'un contrat avec la société ORACLE relatif au support et l'assistance technique du système de gestion de la base de données Oracle pour 10 licences acquises en novembre 2015, pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2018. Coût de la prestation : 7 419,05 € H.T..
2018-373	02/11/2018	Signature d'une convention avec l'organisme ZO & KI pour l'action de formation intitulée « Attachements et séparations » prévue le 16 novembre 2018 à destination des professionnelles de la Petite Enfance. Coût de la prestation : 1 200 € TTC..
2018-375	09/11/2018	Signature d'un marché avec la société Aquavex pour l'achat et la pose d'un déchloramineur et de vannes de pompes, pour les besoins de la piscine municipale. Il est conclu pour un montant de 35 624,60 € H.T. et prendra effet à compter de sa date de notification.
2018-376	12/11/2018	Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 2482 conclu avec la société A.I. TEC relatif aux travaux de remplacement des éléments centraux et déportés du système de sécurité incendie du bâtiment de l'Onde afin d'acter la prolongation du délai d'exécution. Le montant du marché reste inchangé.
2018-377	14/11/2018	Signature d'une convention avec l'association Pause Bouquins relative à la mise à disposition de la salle Icare pour l'organisation et l'animation d'un café-bouquinerie éphémère ainsi que l'exposition d'œuvres du 03 au 22 décembre 2018. Le prêt de la salle est consentie à titre gracieux.
2018-378	12/11/2018	Signature d'un contrat avec le Relais Nature de la Cour Roland pour l'organisation d'animations « environnement » dans le cadre des animations scolaires pour l'année 2018/2019. Le coût maximum des prestations s'élèvent à 8 703 € TTC pour la période du 09 octobre au 21 décembre 2018.
2018-379	12/11/2018	Annulation de la décision n° 2018-200 relative à la convention de formation avec l'organisme CECYS, celui-ci se trouvant dans l'obligation de reporter la session prévue initialement le 09 octobre à la date du 30 novembre 2018.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2018-380	12/11/2018	Signature d'un contrat avec DA-Ciné-Conférences pour l'organisation d'animations « ciné-enfants » dans le cadre des animations scolaires du 08 au 30 novembre 2018. Coût de la prestation 2 090 € TTC..
2018-381	12/11/2018	Signature d'une convention avec l'organisme CECYS pour une action de formation intitulée « EPI – Unité mobile incendie CECYS » pour un groupe de 10 agents communaux organisée le 30 novembre 2018. Coût de la formation : 930 € TTC..
2018-382	12/11/2018	Signature d'un contrat de représentation avec la compagnie du Petit Poucet pour un spectacle de marionnettes intitulé « Sidonie et le sortilège de la sorcière » pour les enfants de l'accueil de loisirs Fronval le 28 décembre 2018. Coût de la prestation : 600 € TTC..
2018-383	12/11/2018	Signature d'une convention avec l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Île-de-France (EPE) pour l'organisation de journées de formation sur l'analyse des phénomènes transférentiels et contre-transférentiels dans le cadre de l'activité professionnelle du personnel de la petite enfance. Coût de la formation : 550 € TTC.

M. le Maire : « Avez-vous des questions sur le recueil des actes administratifs ? M. Blanchard ? »

M. Blanchard : « Merci M. le Maire. Concernant les actes administratifs et plus particulièrement le 345-2018, concernant la signature d'un marché avec la société SAGE SERVICES ENERGIE relatif à l'élaboration d'un schéma directeur du réseau de chaleur urbain. De façon très simple, pourriez-vous nous communiquer ou nous donner des précisions quant au cahier des charges qui a été transmis à cette société et quels sont les objectifs que vous leur avez fixés donc en matière de changement de type d'énergie à utiliser pour le réseau de chaleur ? Merci. »

M. le Maire : « En fait, dans le cadre du développement durable, nous regardons d'autres énergies pour le chauffage urbain et pour cela il faut élaborer un schéma directeur sur les énergies renouvelables que nous pourrions utiliser. La société SAGE va mener tout ce dossier préparatoire et des réunions d'information sont déjà prévues dans le cadre de la concertation avec les villes voisines, les bailleurs et propriétaires de la Ville ainsi que les entreprises. C'est dans le cadre de l'évolution de notre chauffage urbain vers la géothermie qui serait peut-être probante. Avez-vous d'autres questions ? Non. Je vous remercie. »

2018-11-28/01 - Commissions municipales - Modification.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire : « Comme cela a été rappelé par Mme Goldfarb, suite à la tragique disparition de Monsieur Jean-Pierre Château, je propose de désigner Mme Goldfarb aux mêmes commissions que M. Château à savoir :

- la commission "Solidarités – Qualité de vie" (affaires sociales, handicap, habitat, logement, petite enfance, seniors, éducation, jeunesse, sport, culture, vie associative, animation, vie des quartiers),
 - la commission chargée de mettre en place et de suivre l'application du règlement intérieur du Conseil municipal,
- et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote » :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, PROCÈDE aux opérations de vote à main levée, après approbation à l'unanimité du Conseil municipal, pour le remplacement de Monsieur Jean-Pierre Château au sein des commissions suivantes :

Commission « Solidarités – Qualité de vie »

- s'est portée candidate : Madame Leah Goldfarb,
- a obtenu : 33 voix.

Madame Leah Goldfarb est désignée membre de la Commission « Solidarités – Qualité de vie ».

Commission « Règlement intérieur du Conseil municipal »

- s'est portée candidate : Madame Leah Goldfarb,
- a obtenu : 33 voix.

Madame Leah Goldfarb est désignée membre de la Commission « Règlement intérieur du Conseil municipal ».

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

- s'est portée candidate : Madame Leah Goldfarb,
- a obtenu : 33 voix.

Madame Leah Goldfarb est désignée membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

M. le Maire : « Nous passons à l'attribution d'un fonds de concours par Versailles Grand Parc et je cède la parole à Jean-Pierre Conrié. »

2018-11-28/02 - Versailles Grand Parc - Demande d'attribution d'un fonds de concours d'investissement au titre du contrat de développement intercommunal.
Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

M. Conrié : « Par délibération du Conseil communautaire d'octobre dernier, Versailles Grand Parc (VGP) a décidé, de façon exceptionnelle, d'apporter un soutien financier aux communes de la communauté d'agglomération pour les aider à financer des équipements contribuant à l'attractivité du territoire de la communauté. Ce soutien prendra la forme d'un fonds de concours qui sera attribué à hauteur de 20 € par habitant sur la base de la population telle qu'elle est prise en compte pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement. Ceci veut dire que notre Commune pourra bénéficier d'un fonds de concours d'environ 420 000 € attribué au titre de la période 2019-2021. Pour présenter notre demande de fonds de concours, il faudra que nous adossions notre demande à des projets d'investissement et pour ce faire, nous avons retenu deux opérations : la première est celle qui consistera à déployer plus largement la solution de stationnement intelligent dans le quartier Mozart et la deuxième est celle, plus importante, de la construction du centre pluridisciplinaire Jean-Lucien Vazeille.

Nous proposons de présenter ce dossier sur cette base étant observé qu'un fonds de concours ne doit pas dépasser 50 % du montant H.T. des investissements réalisés (net de subvention) pour lequel il est sollicité. Un avis favorable à l'unanimité a été rendu par les commissions Ressources et Aménagement Urbain. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter, sur ces bases, un fonds de concours exceptionnel qui s'ajoute au fonds de concours récurrent qui vise à restituer à Vélizy une partie de la croissance de la fiscalité

économique dont bénéficie VGP, qui est imputable à notre commune et dont nous bénéficions depuis que nous sommes rentrés dans la communauté d'agglomération.

M. le Maire : Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote » :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, SOLLICITE auprès de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le versement d'un fonds de concours à hauteur de 419 820 € au titre des opérations listées ci-dessous :

OPÉRATION	COÛT TRAVAUX HT	AUTRE SUBVENTION	COÛT COMMUNE HT	PLAFOND (50 %)	LIVRAISON
Déploiement et mise en service d'une solution de stationnement intelligent dans le quartier Mozart	422 995 €	-	422 995 €	211 497 €	1 ^{er} trimestre 2019
Construction du centre pluridisciplinaire Jean-Lucien VAZEILLE	23 500 000 €	1 945 000 € (Région Île-de-France)	21 555 000 €	10 777 500 €	2020
		TOTAUX	21 977 995 €	10 988 997 €	

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

M. le Maire : « Nous continuons avec une convention qui concerne le recouvrement de la part communale d'assainissement avec le SEDIF et VEOLIA ».

2018-11-28/03 - Recouvrement de la part communale de la redevance d'Assainissement - Convention à intervenir entre le SEDIF, VEOLIA Eau d'Île-de-France et la Commune.
Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire : « la société VEOLIA est délégataire de l'exploitation du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) depuis 2011 et assure le recouvrement de la redevance d'assainissement pour le compte de Vélizy-Villacoublay. La Commune verse à VEOLIA :

- une rémunération pour les frais de facturation et de recouvrement,
- une prime de garantie de recettes.

Il vous a été rappelé les éléments de la convention :

- l'abandon du système de reversement sur le facturé et mise en place d'un système de reversement sur l'encaissé,
- la fin du paiement de la prime de garantie de recettes, devenue sans objet,
- le maintien au même niveau de la rémunération des frais de facturation et de recouvrement,
- le partage des surcoûts externes de recouvrement et frais de justice en cas d'échec dans le recouvrement de premier niveau,
- l'adaptation de la convention au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) notamment lors des échanges de données entre services.

Cette nouvelle convention tripartite entrera en vigueur au 1er janvier 2019.

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources et Aménagement urbain le 19 novembre 2018.

Je vous propose d'approuver les termes de la convention et de m'autoriser à la signer et tout acte y afférent.

Des questions ? Non. Nous passons au vote : »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune, le SEDIF et VEOLIA pour le recouvrement de la part communale de la redevance assainissement, annexée à la délibération et **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document y afférent.

M. le Maire : « *Nous continuons avec le rapport sur l'égalité Femmes-Hommes et je donne la parole à Johanne Ledanseur. »*

2018-11-28/04 - Rapport sur l'égalité Femmes-Hommes.
Rapporteur : Johanne Ledanseur

Mme Ledanseur : « *chaque année depuis 2014, la Ville doit présenter un rapport sur l'égalité femmes-hommes en amont de l'examen du budget.*

Ce rapport doit se composer de deux parties :

- 1. la première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale,*
- 2. la seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes.*

Les commissions Ressources, Aménagement urbain et Solidarités-Qualité de vie, qui se sont réunies en séance le 19 novembre 2018, ont pris acte de ce rapport.

Je propose au Conseil municipal d'en prendre également acte. »

M. le Maire : « *Je demande juste d'en prendre acte, il n'y a pas de vote. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du rapport établi sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire, annexé à la délibération et **DIT** que ce rapport a fait l'objet d'une présentation préalablement à l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2019.

M. le Maire : « *Nous passons à un gros sujet de ce conseil municipal qui est le débat d'orientation budgétaire et je donne la parole à Jean-Pierre Conrié. »*

2018-11-28/05 - Débat d'orientation budgétaire 2019.
Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

M. Conrié : « *Comme c'est un sujet un peu long effectivement, je vais m'aider d'un diaporama pour le présenter au Conseil municipal. Ce diaporama va évoquer d'abord très rapidement quelques éléments du contexte économique et financier qui va présider aux évolutions budgétaires dans notre pays et dans notre commune en 2019. Dans un second temps, je présenterai de manière plus précise, les orientations budgétaires de notre commune pour 2019.*

Tout d'abord, le contexte :

Le rapport donne quelques indications sur les prévisions qui ont été faites au début de l'automne sur l'évolution économique dans le monde et dans notre pays. A ce titre, il est indiqué que la croissance économique mondiale et la croissance économique de la zone

euro seront sans doute un peu inférieures à ce qu'elles étaient en 2018. Pour ce qui est de notre pays, le gouvernement prévoit une progression du produit intérieur brut de 1,7 % comme en 2018. Il prévoit un ralentissement de l'inflation qui se situerait à 1,4 % en 2019 contre 1,8 % en 2018. Quant au déficit public de notre pays, il devrait augmenter en 2019, il était prévu pour se fixer à 2,6 % en 2018 et il devrait s'établir à 2,8 % en 2019. La raison de l'augmentation de ce déficit tient au remplacement du CICE, qui est le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, par une baisse des charges sociales ce qui représente, pour la 1ère année de mise en œuvre de ce dispositif, un surcoût financier pour l'État et l'endettement public devrait tangenter les 100 % puisque le gouvernement prévoit qu'il se situera à 98,6 % du PIB. Ces dernières semaines, ces prévisions se sont assombries quelque peu compte tenu des mesures protectionnistes prises par un certain nombre de pays et notamment par les Etats Unis. Ces prévisions sont frappées, comme d'habitude, par une certaine précarité.

Le rapport évoque ensuite les relations financières entre l'État et les Collectivités Locales

Pour ce qui est de l'année 2019, des annonces ont été faites dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2019. Trois axes principaux structurent ces relations entre l'État et les collectivités locales.

Tout d'abord, le gouvernement a annoncé la stabilisation des dotations de l'État aux collectivités locales, mais il s'agit d'une stabilisation par le bas puisque les dotations qui sont stabilisées sont celles qui sont amputées de la contribution au redressement des finances publiques dont s'étaient acquittées les communes sous le quinquennat précédent. On aurait pu penser que sous l'actuel quinquennat ces contributions disparaîtraient mais ce n'est pas le cas. Ceci veut dire que pour notre commune, nous avons une dotation globale de fonctionnement qui reste nulle comme les deux dernières précédentes et en plus, il nous faut contribuer au redressement des finances publiques à hauteur d'environ 600 000 €, j'en reparlerai tout à l'heure. On peut dire ainsi que notre dotation est devenue négative. Ça c'est le premier axe que l'on peut noter dans ces relations entre l'État et les collectivités locales.

Le deuxième axe fort, c'est l'orientation donnée par le gouvernement aux collectivités locales de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement. A ce titre, l'État a prévu de contractualiser avec les 320 collectivités les plus importantes de notre pays. Notre commune n'est pas concernée par cette contractualisation mais on peut dire qu'elle est en ligne néanmoins avec cette orientation parce que, comme on le verra tout à l'heure, nous sommes dans une démarche de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Enfin, le troisième axe que l'on peut évoquer à propos de ces relations État et collectivités locales, c'est la deuxième tranche de réduction de la taxe d'habitation pour les ménages puisque, vous le savez, un certain nombre de ménages ont obtenu en 2018 une réduction de 30 % de leur taxe d'habitation s'ils ne dépassaient pas un certain seuil de revenu fiscal. En 2019, ces mêmes contribuables bénéficieront d'une réduction de 65 % de leur taxe d'habitation. Ces réductions de taxe d'habitation ont néanmoins été compensées à l'euro près pour les communes dès lors où elles ne bougeaient pas leur taux de taxe d'habitation.

Pour ce qui est du contexte intercommunal et communal, peu de faits nouveaux. S'agissant de VGP, on peut signaler quelques petites évolutions : la prise en charge définitive de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Protection contre les Inondations). Cette compétence nous appartenait jusque-là et nous y attribuions à peu près à hauteur de 150 000 €, donc désormais c'est VGP qui prendra en

charge cette dépense mais en contrepartie, VGP a diminué l'attribution de compensation.

Deuxième chose à noter dans le contexte de l'intercommunalité c'est la mise en place de ce fonds de concours supplémentaire aux communes pour financer un plan de développement intercommunal dont je vous ai parlé il y a quelques instants.

Pour ce qui est de notre commune, le fait important à noter en 2019, si on se place sur un terrain budgétaire, c'est le pic de financement que va représenter, pour notre commune, le financement de la réhabilitation du quartier Louvois puisque, comme je l'évoquerai tout à l'heure nous y consacrerons environ 22 M€.

J'en viens aux orientations budgétaires proprement dites pour 2019.

Il s'agit des grandes lignes de notre budget qui vous sera présenté lors du Conseil municipal de décembre sur lequel nous sommes encore en train de travailler. J'ajoute que ces orientations sont de même nature que celles qui prévalaient les années précédentes car notre politique budgétaire n'a pas changé. Elle vise pour l'essentiel à ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages de Vélizy, à maîtriser nos charges et à valoriser au mieux notre patrimoine et tout ceci pour dégager un autofinancement destiné à réaliser des investissements importants pour l'avenir de notre commune.

Balayons, si vous le voulez bien, chacune des grandes rubriques de notre budget :

Les recettes de fonctionnement

Nos prévisions de recettes en la matière, s'appuient sur quatre éléments essentiellement :

- Je l'évoquais à l'instant, cela ne vous surprendra pas : pas d'augmentation des taux communaux directs, c'est-à-dire les taux de la part communale de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâties et non bâties.
- Progression globale des produits des services et des produits de gestion courante, sous l'impact de quelques facteurs que je vais évoquer.
- Augmentation du montant des subventions et dotations,
- Légère baisse du niveau de l'attribution de compensation, dont je parlais il y a quelques instants.

Au total, nos recettes de fonctionnement devraient s'établir globalement à 62,5 M€ en 2019 contre 62 M€ en 2018. Si je mets des chiffres derrière chacun de ces éléments, cela donne le tableau suivant :

	2018	2019	Commentaires de M. Conrié
TH, TF et TFNB	14,6 M€	14,7 M€	Vous voyez que nous sommes très prudents, nous dépasserons certainement les 14,7 M €
Attribution de compensation	36,2 M€	36,0 M€	Baisse de 100 000 € pour tenir compte du transfert de compétence que j'ai évoqué
F.N.G.I.R. (Fonds national de garantie individuelle des ressources)	0,9 M€	0,9 M€	C'est un fonds très ancien qui date du moment où la réforme de la taxe professionnelle a été opérée et qui devrait rester au même niveau que l'an passé.
Produits des services	4,7 M€	5,0 M€	Ils devraient progresser de 300 000 € puisque nous encaissons désormais tous les produits de restauration depuis que

			<i>nous avons supprimé la délégation de service public. Or en 2019, nous fonctionnerons en année pleine cela augmente nos recettes venant des produits et services. Comme vous le savez, nous percevons des contributions notamment de la commune de Viroflay pour bénéficier des services de notre centre de supervision urbain et aussi de la mutualisation de notre police municipale.</i>
Produits de gestion courante (redevances, revenus des immeubles...)	1,0 M€	0,9 M€	<i>A ce stade, nous les verrions baisser un petit peu parce qu'en 2018, Elior avait versé encore une queue de redevance qui n'existera plus en 2019.</i>
Dotations diverses	3,0 M€	3,2 M€	<i>Hors la dotation de fonctionnement qui n'existe pas pour nous, ces dotations proviennent de la Caisse d'Allocations familiales, nous les prévoyons en hausse compte tenu des audits qui ont été faits dans nos structures de la petite enfance et qui ont relevé la qualité de fonctionnement de celles-ci.</i>
Autres produits (taxe de séjour, sur l'électricité, droits de mutation...)	1,6 M€	1,8 M€	

Les dépenses réelles de fonctionnement

Quatre axes principaux structurent notre budget.

Une hausse maîtrisée des dépenses de personnel (+3 %)

Nos charges de personnel qui étaient budgétées en 2018 à 25,2 M€ pourraient s'élever à 25,9 M€. Pourquoi cette augmentation :

- l'augmentation du glissement vieillesse technicité (GVT) (avancement d'échelon, avancement de grade...) notamment du fait que des avancements de grade n'ont plus à respecter des quotas,*
- l'évolution des carrières qui sera encore effective en 2019, ce sera la 3ème tranche. Les dernières données que nous avons eues sur les conditions de cette revalorisation nous laissent à penser que nous avons prévu une dépense un peu trop élevée et nous pourrions être sur des dépenses de personnel à hauteur de 25,7 M€,*

Une maîtrise des charges générales

J'évoquais une stabilité des charges générales de fonctionnement à ce stade et qui devraient s'établir à environ 14,94 M€ en 2019 (14,89 M€ en 2018).

Stabilité à un niveau élevé des subventions aux associations et à l'Onde

Il est prévu globalement une enveloppe constante des crédits de subventions pour les activités associatives et culturelles en faveur des Véliziens (5,1 M€).

Une augmentation de la contribution aux différents fonds de péréquation

Les atténuations de produits progressent de 5,9 M€ à 6,5 M€. Que recouvre cette appellation ?

Le financement de la contribution SRU, la contribution au SDRIF et puis la fameuse contribution au redressement des finances publiques pour 600 000 € donc augmentation de cette ligne. Les charges financières, qui sont les intérêts de nos emprunts, restent stables.

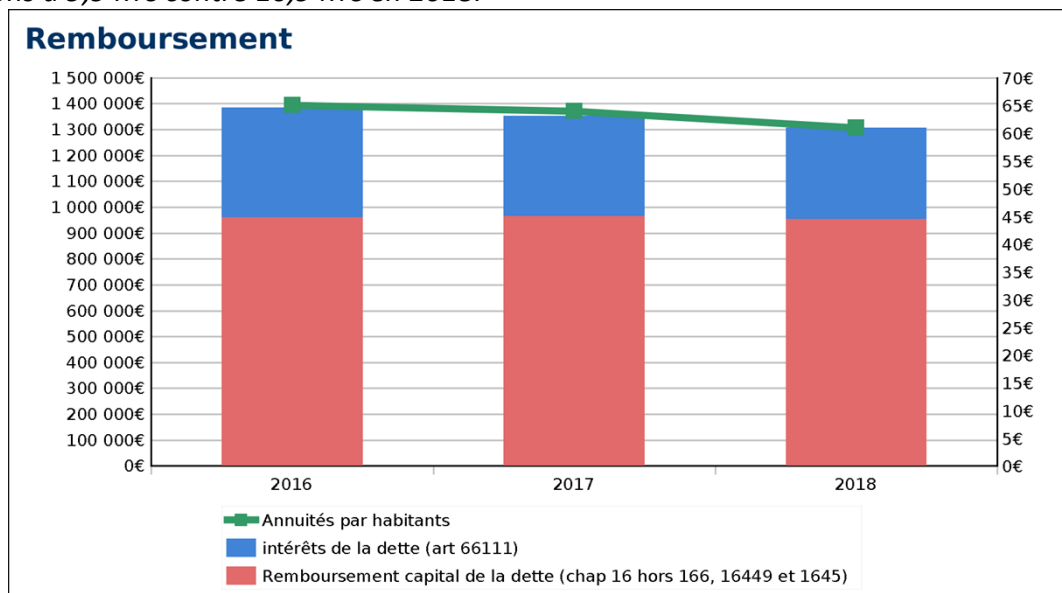
L'autofinancement

C'est-à-dire la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement. Cet excédent servira à financer l'investissement. Lorsque nous avons rédigé ce rapport, nous l'avons estimé à 6,6 M€, un peu en retrait par rapport à celui de l'an passé, cela étant, dans le budget, ces chiffres évolueront et notre autofinancement pour 2019 sera sans doute un peu supérieur.

Rappel sur l'endettement de la ville

Il est composé de 5 emprunts dont les durées résiduelles de remboursement sont comprises entre 6 et 15 ans.

Au 1er janvier 2019, nous passons en dessous des 10 millions de dette, puisque nous serons à 9,9 M€ contre 10,9 M€ en 2018.



On voit qu'on se désendette de 1 M€ par an. Vous savez que notre dette, si elle n'est pas négligeable, reste faible au regard de celle qu'ont contracté les autres communes. Un chiffre pour l'illustrer avec 9,9 M€ de dette au 1er janvier 2019, nous serons à peu près à 450 € de dette par habitant contre 1050 € à peu près pour la moyenne des communes de notre strate démographique.

J'en viens à l'investissement avec **les recettes d'investissement** qui s'organisent autour de 5 éléments :

- Augmentation du FCTVA en raison du niveau des investissements en 2017 (3 M€ contre 2,5 M€ en 2018).
- Progression du produit de la taxe d'aménagement en raison du dynamisme des implantations nouvelles dans la zone d'activité (2,7 M€ contre 1,6 M€).
- Hausse des subventions et fonds de concours en provenance de VGP et de la Région (2,3 M€ contre 1,3 M€ au BP 2018).

d) *Baisse des produits de cession qui ont, par nature, un caractère conjoncturel (2,1 M€ contre 5,1 M€ en 2018).*

e) Inscription d'un emprunt d'équilibre de l'ordre de 10 M€.

A ce stade et au moment où nous avons écrit le rapport, il devait s'élever à 10 M€ pour équilibrer le budget. Je pense qu'il ne devrait pas dépasser 9 M€ pour deux raisons : il y aura un peu plus d'autofinancement que celui qui transparait dans les chiffres que j'ai indiqués et, pour une seconde raison importante, puisqu'après une discussion avec la direction des finances publiques qui vient de se terminer, il est prévu que nous allons assujettir, au régime de la TVA ordinaire, notre opération d'achat du parking de Louvois ainsi que notre opération d'achat et revente du cabinet médical. Donc nous aurons à inscrire à notre budget des investissements hors TVA qui avaient été inscrits TVA comprise, nous pourrons ainsi récupérer la TVA sous forme de crédits budgétaires. Ceci va contribuer à diminuer l'emprunt. Tous les ans, nous inscrivons un emprunt dans notre budget et vous savez que, jusqu'à présent, il n'a jamais été appelé, donc il n'est pas exclu que ce soit la même chose en 2019. Tout dépendra du résultat que nous consacrons sur la gestion 2018. Nous reverrons cela lors de la décision modificative du printemps à l'aune du résultat et des provisions que nous pourrons faire pour financer l'opération Louvois.

Les recettes d'investissement pourraient s'établir globalement (hors emprunt d'équilibre) à 17 M€ selon les principales estimations figurant ci-dessous :

	2018	2019	<i>Commentaires de M. Conrié</i>
F.C.T.V.A.	2,5 M€	3,0 M€	<i>Ceci parce que le fonds de compensation de la TVA nous est versé 2 ans après le paiement des équipements auxquels ils se rapportent. Nous commençons à percevoir les retours du FCTVA dus à nos importants financements pour l'opération Louvois.</i>
Taxe d'aménagement	1,6 M€	2,7 M€	<i>Nous enregistrerons des recettes de deux opérations à l'Est de la Ville : la construction du bâtiment Decathlon et puis la construction de logements sur l'ex site d'Alcatel.</i>
Subventions et fonds de concours VGP	1,3 M€	2,3 M€	<i>Elles vont progresser puisqu'il y aura ce fonds de concours exceptionnel dont nous avons parlé et nous aurons une subvention de la Région au titre de la construction de l'équipement pluridisciplinaire de Louvois.</i>
Produits des cessions d'immobilisations	5,1 M€	2,1 M€	<i>Cela concerne la cession du cabinet médical</i>
Autofinancement	7,3 M€	6,6 M€	<i>Nous venons d'en parler, il est prévu à 6,6 M€ au minimum à ce stade</i>

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont marquées pour 2019 par la nécessité de financer les travaux que vous connaissez et qui vont devoir être conduits en 2019 pour finaliser pratiquement la réhabilitation du quartier Louvois. Ils devraient s'élever à 26,7 M€ contre les 16,7 M € de recettes d'où l'emprunt d'équilibre évoqué tout à l'heure.

Les principales opérations sont les suivantes :

- Aménagement du quartier Louvois,
- Travaux de réfection de la toiture du théâtre de l'Onde,
- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public,
- Travaux de rénovation à la piscine,
- Poursuite des travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux,
- Autres investissements récurrents (Voirie - Equipements informatiques – Plantations – Réseaux – Mobilier - Outils de travail...).

La programmation pluriannuelle d'investissement concerne les principales opérations prévues entre 2018 et 2020. Elle revêt un caractère évolutif dans la mesure où elle a vocation à être actualisée régulièrement afin de prendre en compte les aléas et, à ce stade, elle se présente de la façon suivante :

	2018	2019	2020
Onde – Réfection toiture	300 000,00	300 000,00	300 000,00
VEFA ZAC Louvois	4 700 000,00		
Aménagement Parking Louvois	500 000,00		
École élémentaire (VEFA et aménagement)	570 000,00		1 860 000,00
Travaux diffuseur A86		69 000,00	1 402 250,00
Parvis Mozart (École et marché)	1 700 000,00		
Accessibilité	150 000,00	60 000,00	
ZAC Louvois concession - Aménagement	5 000 000,00	5 771 000,00	2 433 000,00
Avance SEM Louvois – Construction d'équipements publics	11 497 055,00	16 000 000,00	5 825 000,00
CREM (restauration de l'éclairage public)	700 000,00	700 000,00	700 000,00
TOTAL	25 117 055,00	22 900 000,00	12 520 250,00

Voici les grands axes du budget que nous vous soumettrons dans un mois avec sans doute, comme je vous l'ai indiqué, quelques modifications de chiffres puisqu'en cette période de fin d'exercice, il y a des informations nouvelles qui nous sont apportées et nous conduisent à modifier, à la marge, certaines estimations. »

M. le Maire : « M. Blanchard, une déclaration ? Mme Goldfarb. »

Mme Goldfarb : « Merci pour cette présentation et les documents. J'ai quelques questions surtout des clarifications et je vais me baser sur la documentation. Je suis désolée pour ceux qui ne l'ont pas mais tout était mentionné dans la présentation. »

M. le Maire : « Le public voit la même chose que nous. »

Mme Goldfarb : « Oui mais ils n'ont pas le document auquel je vais faire référence.

Sur la page 1 du document, le contexte international est très intéressant. Je note qu'en 2015, la France a signé l'Accord de Paris sur le climat. La France a promis de réduire de 40 % ses émissions des gaz à effet de serre d'ici 2030. Dans ce contexte budgétaire, je

voudrais savoir s'il a eu un budget de carbone pour la Commune ? Je demande, parce que c'est une question de retour sur investissement sur les opérations de développement durable. Est-ce que nos efforts sur le développement durable vont réellement réduire nos gaz à effet de serre ? Je note que le rapport publié par l'ONU hier sur ce sujet a mentionné l'importance des actions des conseils municipaux pour lutter contre les impacts négatifs des changements climatiques.

Sur la page 3 : recettes et dépenses, c'est utile d'avoir une comparaison entre 2018 et 2019, mais je voudrais savoir si l'échelle peut être élargie ? Par exemple avoir une vision 2015, 2016, 2017. Aussi, je pense qu'il serait utile de montrer les sommes pour les recettes et les dépenses pour le public car c'est difficile de digérer toutes ces informations.

Aujourd'hui, l'orientation du budget, on parle d'argent public donc est-il possible de montrer la répartition de l'argent public vis-à-vis du pourcentage de ce budget qui va vers le privé ?

Sur la page 4, le point relatif à la stabilité sur le niveau élevé des subventions aux associations et l'Onde, je note une enveloppe constante de crédits de subventions. Avec le coût de la vie, est-ce à dire que les associations doivent prévoir une réduction de leur budget réel ?

Sur le point D, il y a une contribution importante, un paiement de 592 000 € de contribution aux différents fonds de péréquation mais je pense que ce n'est qu'une pénalité payée par les Véliziens pour le manque de logements sociaux. Cela relève de la question de M. Blanchard : quel est le pourcentage de logements sociaux à Vélizy ? Quelles sont les prévisions pour l'avenir et la vision de solidarité à Vélizy ?

Concernant la page 5 sur l'endettement, je note qu'il y a cinq emprunts pour 6 à 15 ans. Je voudrais savoir si on peut avoir des chiffres plus concrets sur les sommes empruntées et les intérêts accumulés jusqu'à la fin des emprunts et des prévisions pour l'avenir. Sur la page 5, le diagramme est très utile, cela montre la progression dans le temps et je pense qu'on voit la contribution par habitant de l'endettement pour chaque Vélizien. Je pense que ce type de présentation peut être très utile s'il peut être généralisé pour la période 2015 jusqu'à 2020 pour les recettes et dépenses et pas seulement sur l'endettement même si ce sujet est très important.

Concernant la page 6 et les dépenses engagées, je vois qu'en grande partie, pour plus de 11 M€ pour la construction d'un équipement public, je demande plus d'information pour ce projet ; Par exemple, pour chaque euro qu'un Vélizien paie combien de mètres carré pour des espaces publics seront créés ? Je parle d'espaces ouverts à tous, comme des salles de réunion pour toutes les associations. J'ai entendu la mention d'un cabinet médical, je voudrais avoir plus de précisions sur ce sujet parce que les questions de santé c'est important pour la Ville. Pour les projets de rénovation de la piscine et du toit de l'Onde, est-ce que ces projets prévoient la transition énergétique : panneaux solaires, parking vélos, points de circulations douces ? Parce que la solidarité et les transitions énergétiques sont des principes de base en France, il serait utile d'avoir des bilans des gaz à effet de serre et plus d'information pour le centre de santé et aussi pour améliorer la santé des Véliziens surtout pour les particules fines qui d'après le Monde tuent prématurément plus de 40 000 Français par an dans l'hexagone. Je voudrais remercier l'équipe pour tout le travail qu'ils ont fait sur ce budget mais j'espère avoir une vraie conversation sur ces points également. Merci. »

M. le Maire : « Je vais écouter M. Blanchard et je vous répondrai de manière globale sachant que nous sommes à ce stade en débat d'orientation budgétaire, c'est pour cela qu'il n'y a pas toutes les précisions sur les chiffres. Par contre, au mois de décembre, on aura le vote du budget et nous aurons toutes les opérations avec tous les détails. Par rapport à la présentation, au niveau des graphiques et pourcentages, l'an dernier, pour toute la population, nous avons présenté le budget sous cette forme dans les Echos et nous referons la même chose pour 2019. Il faut bien voir que nous avons la chance d'avoir un budget de 80 M€ avec une participation des taxes foncières et d'habitation à hauteur de 14 M€ donc, ce ne sont pas les Véliziens qui supportent nos investissements et nos services mais ils découlent des recettes que nous avons de la fiscalité économique. »

M. Blanchard : « Merci M. le Maire, merci chère collègue pour toutes les précisions que vous demandez sur le débat d'orientation budgétaire. M. le Maire je tiens tout d'abord à remercier M. Conrié qui, lors de la commission Ressources, nous a apporté toutes les réponses à nos questions. C'est pour cela qu'aujourd'hui, contrairement à l'habitude, je ne ferai pas de déclaration tonitruante puisqu'on a eu vraiment les informations qu'on attendait. Bien qu'on ne soit pas forcément en total accord avec ce débat d'orientation budgétaire pour plein de bonnes raisons, déjà, je tiens à vous remercier de faire remarquer que la dette de la Ville est des plus basses de sa strate car c'est le résultat d'un héritage et d'un travail de nombreuses années. Mais par deçà cet héritage et une dette très faible, pour la première fois, on inscrit au budget un emprunt de l'ordre de 10 M€ ce qui paraît quelque part normal, compte tenu de l'avancement des travaux de votre projet Louvois. Il y a un financement à obtenir, il y avait des réserves qui ont été consommées, vous avez aussi, quelque part, fait quelques réserves mais aujourd'hui on arrive au bout de ces financements et maintenant il va bien falloir trouver un financement complémentaire au travers d'un emprunt. Je relèverai juste quelques petites choses qui nous ont un peu choqués. Dans ce document, lorsque page 3 sur 7 pour me raccrocher au document que tout le monde connaît, la Commune commencera par financer l'acquisition en VEFA (Ventre en l'état futur d'achèvement) de la prochaine école élémentaire qui sera créée dans le quartier Europe, nous sommes en train de parler des finances 2019 et, lorsque je vais à la page 6 sur 7 dans le dernier tableau, VEFA aménagement école élémentaire 2019, je vois 0 euros. Je suis surpris qu'aucun crédit ne soit inscrit sur cette ligne mais ce sera peut-être modifié lors de la présentation du budget ! Puis enfin, vous nous dites une progression, page 3, des produits des services et des produits de gestion courante notamment avec la mise en location de nouveaux logements et, quand je regarde la ligne de gestion de produits courante, redevance, revenus des immeubles, l'année dernière nous avions 1 M€, cette année nous avons une diminution de 100 000 €. Donc, vous voyez qu'il y a très peu de choses qui nous ont heurtés sur ce document et j'en arrêterai là sur ce débat d'orientation budgétaire. Malgré tout, je souhaiterais, si c'est possible, dans le compte rendu de ce conseil que vous y ajoutiez les planches de présentation que nous n'avons pas forcément à distance. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je vais répondre à ces différentes questions, puis je donnerai la parole à Jean-Pierre Conrié pour apporter quelques précisions complémentaires. Au niveau de l'héritage, il a été constant puisque nous avons la chance à Vélizy d'avoir toujours eu un budget qui a été bien tenu, avec une dynamique qui a été aussi enrichie. Depuis 40 ans, depuis la construction de Vélizy, quels que soient les Maires qui avaient en charge la gestion de la commune avec le Conseil municipal, tous les Conseils, toutes les majorités au moins du Conseil, ont permis d'avoir cette bonne gestion et cette maîtrise de

l'endettement. Il y a eu quelques pics, celui qu'on gère aujourd'hui, c'est le pic de l'Onde. Vous parlez de 10 M€ aujourd'hui mais on imaginait au début de cette année 2018, quand on a fait le plan de financement pluriannuel des investissements, emprunter pour Louvois, puisque Louvois, c'est près de 60 M€ au total d'investissement. Nous avons pu échapper à cet emprunt en 2018, suite à la maîtrise du budget et nous ne serons pas loin d'y échapper aussi en 2019 même si de nombreux aménagements et la totale disparition de la dalle sont prévus en 2019.

Concernant le contexte international et l'impact carbone, sur la ville de Vélizy, c'est notre préoccupation au quotidien. Nous améliorons les mobilités et notre cadre de vie à chaque fois que des travaux ou des investissements sont étudiés. Ils le sont toujours en prenant en compte l'impact et le respect de l'environnement. Au niveau des mobilités, le tramway participe largement au respect de l'environnement et on continue à développer les circulations douces pour lesquelles nous inscrivons des crédits cette année et beaucoup d'autres les années précédentes et c'est également une des priorités de l'intercommunalité. Au niveau des mobilités toujours, nous allons avoir, à l'automne 2019, en expérimentation, une navette qui sera présentée au CES de Las Vegas début janvier et qui va permettre de desservir le quartier du Clos et le quartier Mozart vers la station de Tram Robert Wagner. D'autre part, pour aider ceux qui investissent dans des voitures électriques, nous avons mis en place, dans certains quartiers et nous allons continuer à en déployer, huit stations de bornes de recharge rapide pour les automobilistes qui habitent en appartement. Louvois est un éco-quartier, de plus, la gestion des eaux pluviales du Trou aux gants a été mise en service en 2018 avec une dépollution des eaux pluviales qui arrivent au Trou aux gants de manière naturelle via des gabions et des végétaux, sans oublier les éco-pâturages, la gestion de nos ordures ménagères avec un syndicat dont c'est aussi la préoccupation. On essaie d'avoir l'impact carbone le plus faible et, quand on parlait tout à l'heure avec M. Blanchard du chauffage urbain, c'est 95 % des logements véliziens qui sont chauffés ou qui ont l'eau chaude sanitaire via le chauffage urbain. Aujourd'hui, c'est de la cogénération et on souhaite la compléter à hauteur de 50 % par de la géothermie, si c'est possible, et ainsi verdir notre réseau.

Les 592 000 € dont vous parlez correspondent à l'amende que nous avons du fait du déficit de logements sociaux. On compte aujourd'hui 20 % de logements sociaux sur la Ville et on continuera à les développer sachant qu'on refuse de répondre à une pression pour densifier la Ville car on souhaite conserver notre cadre de vie. À chaque fois qu'on le peut, dans toute nouvelle opération de construction de logements, il y a 25 % de logements sociaux, mais il n'y a pas de « quartiers sociaux » à Vélizy, car c'est la mixité qui fait la réussite de notre Ville et on souhaite continuer ainsi, même si ce n'est pas toujours facile, l'État nous entend.

On a beaucoup d'économies à faire puisque, comme vous l'a dit Jean-Pierre Conrié, on n'a plus de dotation globale de fonctionnement. Depuis 2014, c'est une perte de près de 10 M€ avec une DGF négative de près de 600 000 € qui devait être transitoire et ne devait porter uniquement au départ que sur l'année 2017. On a eu la mauvaise surprise de voir que le Gouvernement actuel continue à nous ponctionner notre fiscalité locale à hauteur de 600 000 € sur 2018 et sur 2019. Là, c'est à la fois une participation lourde due au désengagement de l'État pour plus de 10 M€ et 592000 € pour la loi SRU.

Pour les équipements, le cabinet médical de Louvois est en cours d'achèvement comptant 18 cellules avec les médecins véliziens et notamment ceux qui étaient sur la Dalle

aujourd'hui. Ils sont 7 à ce jour et seront 12 demain. Les 18 cellules devraient être occupées en cours d'année puisque maintenant le projet devient concret et séduisant.

Après, vous parlez des travaux sur la piscine et de l'Onde. Pour l'Onde, c'est un investissement pour la réparation de la toiture et nous avons énormément de toitures à Vélizy qui n'avaient pas été entretenues et qui fuient. Pour la piscine, ça concerne plutôt tout ce qui est la gestion de l'eau et les pompes... C'est plutôt de l'investissement matériel et il n'est donc pas question de gestion de l'énergie ou des aménagements pour les vélos. Par contre, le vélo est dans tous les projets puisque si vous avez regardé, à chaque fois, même à l'Onde, on a rajouté des porte-vélos, ce qui n'est pas un lourd investissement, mais si on veut que les gens se déplacent en vélo, il faut aussi sécuriser les endroits pour stationner leurs vélos. Voilà les investissements que nous faisons et nous avons fait la même chose au parvis Mozart, devant l'école et sur le centre commercial pour que chacun puisse venir à vélo en sécurité. On va continuer à créer des pistes cyclables qui permettent de desservir tout Vélizy.

Au niveau des associations, on doit être une des rares villes à avoir fait ce choix mais oui les niveaux de subventions restent stables, ce qui veut dire que la croissance des dépenses des associations doit être mesurée. Aujourd'hui, c'est un message qu'ils ont aussi bien compris, ils ont une gestion plutôt saine de leur budget et le montant des subventions allouées correspond aux demandes des associations. Nous voterons ces subventions lors du conseil de décembre. Voilà globalement ce que je peux vous dire. M. Conrié veut peut-être intervenir ? »

M. Conrié : « Je peux dire quelques mots sur trois ou quatre points supplémentaires que vous avez évoqués. Tout d'abord de manière générale, vous semblez souhaiter que sur un certain nombre de sujets, l'historique de ce qui s'est passé budgétairement soit plus développé et symétriquement des extrapolations plus longues soient faites sur l'avenir. Alors, pour ce qui est du passé et de manière générale, je dirais qu'ici, dans ce Conseil municipal, il y a quand même un consensus pour ne pas alourdir les rapports « papier » et puis j'observe que pour ce qui est du passé, les précédents dossiers qui ont été soumis au Conseil municipal ont donné des indications sur l'année N-3, N-4, N-5. On pourra vous fournir ces dossiers si vous le souhaitez. S'agissant des extrapolations, vous savez en matière budgétaire qu'il faut être prudent comme l'a évoqué M. le Maire. Un certain nombre d'orientations, de décisions venant de l'État sont susceptibles à tout moment de modifier le contexte budgétaire et le parallélisme dans lequel nous travaillons. Donc, je pense qu'il ne faut pas aller trop loin dans ce domaine-là. Cela étant aussi, dans le travail en commissions Madame, on pourra peut-être vous donner des éléments de réponse qu'il est difficile de vous apporter spontanément lors des séances du Conseil municipal.

Sur des questions un petit peu plus précises et notamment les subventions accordées aux associations, vous demandez pourquoi il y a une stabilité du volume global des subventions que nous allons allouer aux associations en 2019. On peut dire que les décisions que nous prenons en ce domaine-là ne sont pas purement mécaniques. Nous ne nous disons pas « telle association a eu 10 000 € de subvention en 2018 donc on va lui donner, en 2019, 10 000 € majorés de l'actualisation sur la base de l'évolution du coût de la vie » ! Chaque demande de subvention de la part d'une association fait l'objet d'un examen, d'un débat et dans certains cas, nous sommes amenés à réduire la subvention sensiblement et dans d'autres cas, nous sommes amenés à l'augmenter fortement. Il se trouve qu'à l'occasion d'un examen approfondi de chaque demande, dans le cadre d'un dialogue avec les associations elles-mêmes, nous arrivons à une stabilité globale. Il peut

y avoir des plus et des moins à l'intérieur et, encore une fois, ce n'est pas une actualisation mécanique sur la base de l'évolution du coût de la vie.

Il y a un point qui a retenu votre attention, c'est la rubrique « atténuation de produits ». Je reviens sur ce point rapidement. Dans cette rubrique, nous trouvons cette fameuse « contribution SRU », c'est-à-dire contribution qui est motivée par le fait que nous n'atteignons pas le quota de 25 % de logements sociaux. Je peux vous préciser qu'elle sera en 2019, d'après nos calculs parce que nous n'avons pas la maîtrise de tous les paramètres du calcul de cette contribution, de 457 000 € à peu près. S'agissant des autres atténuations de produits, il s'agit, comme je l'ai indiqué, de cette fameuse contribution au redressement des finances publiques qui est proche de 600 000 € que nous trouvons sous cette rubrique. Elle vient diminuer sensiblement nos moyens de financement. Et puis, nous avons une contribution au fonds de solidarité pour la région Île-de-France. Là c'est une contribution qui sert à donner des moyens supplémentaires à des communes peu aisées et ce sont les communes plus aisées qui y contribuent dont Vélizy sensiblement. M. le Maire a dit, « moins aisées » mais peut-être aussi parce que moins bien gérées ! Sur cette rubrique-là, il y a uniquement ces trois contributions.

L'endettement a retenu aussi votre attention et vous souhaiteriez une extrapolation, mais je crois que vous pouvez la faire vous-même. J'ai indiqué que nous nous désendettions de 1 M€ par an dans un contexte où il n'y a pas de nouvel emprunt, vous pouvez donc très facilement prolonger la courbe de l'endettement. J'appelle aussi votre attention sur les montants par habitant qui figurent sur le graphique car ce ne sont pas des montants d'endettement par habitant mais des montants d'annuités de remboursements par habitant. Le montant d'endettement par habitant, je l'ai indiqué dans mon exposé, sera à peu près de 450 € de dette au 1^{er} janvier 2019. Voilà, je crois que c'est à peu près tout ce que je voulais ajouter. »

M. le Maire : « Merci Jean-Pierre, vous avez dû avoir vos codes donc vous avez accès à tous les budgets et tous les documents, de manière dématérialisée. Nous avons décidé de ne plus distribuer de papier mais de tout avoir de manière dématérialisée ce qui participe aussi à notre environnement.

Avez-vous d'autres questions ou interventions ? Non, nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité avec 31 voix pour et 2 voix contre (M. Adjuward et Mme Goldfarb) DIT que le débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif de la Commune et le budget annexe de l'assainissement pour l'année 2019, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés a eu lieu sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

M. le Maire : « Mme Goldfarb, vous votez contre le fait que nous ayons tenu un débat ? »

Mme Goldfarb : « On a des consignes, nous sommes prêts à entrer en dialogue mais la question de solidarité, est une question importante pour nous ! Je trouve que 5 %, c'est possible par rapport à des logements et des questions. J'ai demandé un chiffrage pour des efforts pour le développement durable qu'on n'a pas eus non plus. »

M. le Maire : « Le fait de le voter ne veut pas dire que vous êtes d'accord mais qu'il y a eu un débat. »

Mme Goldfarb : « C'est par rapport au prochain... »

M. le Maire : « Par rapport au budget vous voulez dire ? »

Mme Goldfarb : « Par rapport au budget. »

M. le Maire : *Ce n'est pas grave. »*

Mme Goldfarb : *« C'est mieux de faire ça en décembre. »*

M. le Maire : *« Ok, donc deux votes contre.*

Je vous propose de continuer avec la modification du tableau des emplois et je donne à nouveau la parole à M. Conrié. »

2018-11-28/06 - Modification du tableau des emplois.

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

M. Conrié : *« Beaucoup plus rapidement, M. le Maire, nous proposons dix modifications du tableau des emplois mais huit de ces dix modifications s'analysent en de simples transformations d'emplois dues à des départs en disponibilité, départs en détachement, départ à la retraite, réussite à un concours, démissions et changements de fonction. Donc pour accueillir les nouveaux arrivants, il nous faut modifier l'emploi qu'avait le « partant ». Dans ces modifications, il y a deux suppression d'emplois. La suppression d'un emploi d'adjoint technique qui assurait les missions d'appariteur. Nous avons deux appariteurs, l'un d'eux est parti à la retraite et nous ne le remplaçons pas mais avons procédé à une réorganisation interne. Nous supprimons de même un emploi de lingère. Nous avons deux lingères et dans le cadre d'une réorganisation, une seule suffira pour remplir les missions. Un avis favorable à l'unanimité a été rendu par la commission Ressources. Le Comité technique a aussi donné un avis favorable aux suppressions d'emplois. »*

M. le Maire : *« Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE les créations, transformations et suppressions des postes, selon les tableaux ci-dessous :

En date du	Création d'emploi	Fonction	NB	En date du	Suppression d'emploi après avis du Comité technique du 27-11-18	Fonction	NB
01/11/2018	Educateur des APS à temps complet	Maître-Nageur Sauveteur	1	01/11/2018	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Maître-Nageur Sauveteur	1
01/12/2018	Adjoint administratif à temps complet	Assistant ressources Direction de l'Education	1	01/12/2018	Rédacteur à temps complet	Assistant ressources Direction de l'Education	1
01/12/2018	Educateur de jeunes enfants à temps complet	Educateur de jeunes enfants	1	01/12/2018	Educateur principal de jeunes enfants à temps complet	Educateur de jeunes enfants	1
01/12/2018	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Assistant polyvalent des affaires générales et de la citoyenneté	1	01/12/2018	Adjoint administratif à temps complet	Assistant polyvalent des affaires générales et de la citoyenneté	1
01/01/2019	Adjoint administratif à temps non complet 60%	Assistant médical et des Ressources Humaines	1	01/12/2018	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Assistant Ressources Humaines	1
01/12/2018	Technicien à temps complet	Technicien support et déploiement informatique	1	01/12/2018	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Technicien support et déploiement informatique	1
01/12/2018	Adjoint technique à temps complet	Cuisinier en crèche	1	01/12/2018	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Cuisinier en crèche	1
01/12/2018	Adjoint administratif à temps complet	Agent d'état civil et affaires funéraires	1	01/12/2018	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Agent d'état civil et affaires funéraires	1
				01/12/2018	Adjoint technique à temps complet	Lingère et gardienne de la place Dautier	1
				01/01/2019	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Appariteur	1

DÉCIDE d'approuver les dispositions qui précèdent ainsi que l'état du personnel fixé au 1^{er} novembre 2018 et 1^{er} décembre 2018 annexés à la délibération, **ACTE** la création de facto de l'ensemble des emplois figurant au dit tableau des effectifs et **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges au budget 2018 et aux suivants.

M. le Maire : « Nous poursuivons avec une convention concernant la formation de la police municipale et je donne la parole à Mme Ledanseur. »

2018-11-28/07 - Formation des agents de la Police Municipale - Convention.
Rapporteur : Johanne Ledanseur

Mme Ledanseur : « Merci M. le Maire. Les agents de la Police Municipale sont autorisés à porter une matraque type « bâton de défense télescopique » et un générateur d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes, armes dites de catégorie D. Afin d'assurer une parfaite connaissance technique de l'usage des armes par ses agents, la Commune de Vélizy-Villacoublay souhaite recruter un formateur occasionnel, spécialisé dans le maniement des armes au sein de la police nationale. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies en séance le 19 novembre 2018. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de formation, conclue pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, par tacite reconduction, sans pouvoir excéder une durée de quatre ans, d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document y afférent, de fixer la rémunération pour une intervention au taux horaire de 43,40 euros bruts de l'heure et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges au budget 2019 et aux suivants. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE les termes de la convention de formation annexée à la délibération, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de formation d'une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction, ainsi que tout document y afférent, **FIXE** la rémunération pour une intervention au taux de 43,40 euros bruts de l'heure et **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges au budget 2019 et aux suivants.

M. le Maire : « Nous continuons avec une convention qui concerne le remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme, du comité médical interdépartemental et des expertises médicales et je donne la parole à Mme Brar-Chauveau. »

2018-11-28/08 - Remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme, du comité médical interdépartemental et des expertises médicales - Convention à intervenir avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.
Rapporteur : Nathalie Brar-Chauveau

Mme Brar-Chauveau : « Merci M. le Maire. La loi n° 2012-347 a transféré aux Centres de Gestion de nouvelles compétences obligatoires et, notamment, celles d'assurer le secrétariat des comités médicaux et de la commission de réforme pour les collectivités affiliées exceptés les frais inhérents aux traitements des dossiers présentés par les collectivités restent, comme dans le passé, à la charge de celles-ci. Il nous est donc

demandé d'approuver la convention relative au remboursement des honoraires des médecins membres du Comité médical. Ce montant est calculé sur la base du coût de présence des médecins par séance de 4 heures, s'y ajoutent 4 heures de travaux complémentaires et les charges patronales ; le remboursement de la rémunération des médecins membres de la commission de réforme qui correspond à la rémunération brute des médecins en fonction du nombre de dossiers présentés par la collectivité ; les expertises diligentées à la demande du comité médical ou de la commission de réforme et enfin les frais de déplacement qui restent à la charge du Comité départemental de gestion. Les frais de déplacement des agents pour la consultation de leurs dossiers du comité médical et de la commission de réforme ou en cas de présence en séance et les frais de transport relatifs à la convocation en expertise des agents sont, quant à eux, à la charge de la Commune. La convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelable par décision expresse. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Ressources réunie en séance le 19 novembre 2018. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune de Vélizy-Villacoublay et le centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne d'Île-de-France relative aux nouvelles modalités de remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019, annexée à la délibération, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte y afférent et **DÉCIDE** d'inscrire au budget 2019 et aux suivants, les crédits nécessaires.

M. le Maire : « Nous continuons avec la rémunération des agents recenseurs puisque maintenant le recensement est fait par tranche tous les ans et je donne la parole à M. Conrié. »

2018-11-28/09 - Rémunération des agents recenseurs.

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

M. Conrié : « Traditionnellement, la Ville fait appel à quatre agents recenseurs pour procéder aux opérations de recensement dans notre Ville. Nous attribuons depuis quelques années une indemnité forfaitaire brute de 1 000 € à chaque agent recenseur. Il s'ajoute à cette dépense, bien entendu, les charges patronales d'environ 500 €. Il faut savoir que l'État nous rembourse à peu près 90 % de la dépense que nous engageons. En 2019, la nouvelle tranche de logements recensés sera plus importante que les tranches précédentes. Nous sommes en présence d'un choix entre deux alternatives : soit nous recrutons un 5^{ème} agent recenseur et nous maintenons l'indemnité forfaitaire de chaque agent à 1 000 € brut, soit, après dialogue avec les agents recenseurs actuels, nous les conservons tous les quatre et dans ce cas-là nous leur allouons une indemnité supplémentaire de 220 € brut. Nous pensons que, compte-tenu de l'expérience de nos quatre agents recenseurs habituels, ils sont à même d'absorber le surcroît de charge de travail dû à cette tranche plus importante de logements à recenser. Nous souhaitons que le Conseil municipal nous laisse le choix entre ces deux alternatives étant observé qu'un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Ressources réunie en séance le 19 novembre 2018. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, FIXE à compter du 1^{er} janvier 2019 le montant de l'indemnité forfaitaire versée à chaque agent recenseur, à :

- 1 220 € bruts, pour le recrutement de quatre agents recenseurs.
- 1 000 € bruts, pour le recrutement de cinq agents recenseurs.

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

M. le Maire : « Nous continuons avec la rémunération des enseignants effectuant des travaux supplémentaires à la demande et pour le compte de la Commune et je donne la parole à Mme Ledaniseur. »

2018-11-28/10 - Rémunération des enseignants effectuant des travaux supplémentaires à la demande et pour le compte de la Commune.

Rapporteur : Johanne Ledaniseur

Mme Ledaniseur : « Merci M. le Maire. Ces travaux qui sont effectués par les instituteurs ou les professeurs des écoles en dehors de leur service normal consistent en des heures d'étude surveillée et/ou de coordination des temps d'activités périscolaires ou bien encore en heures de surveillance de la restauration scolaire. S'ils étaient déjà rémunérés par la Commune précédemment, nous n'avions pas pris de délibération en ce sens et c'est donc l'objet de la présentation ce soir. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources et Solidarités-Qualité de Vie, réunies en séance le 19 novembre 2018. Il est donc proposé au Conseil municipal d'appliquer les taux plafonds de rémunération fixés par décret et de suivre l'évolution réglementaire de ces taux. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, FIXE les taux en vigueur de rémunération des enseignants effectuant des travaux supplémentaires à la demande et pour le compte de Commune comme suit:

1- Heure d'étude et/ou de coordination des temps d'activités périscolaires (TAP) :

- Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 20,03 euros,
- Instituteurs exerçant en collège : 20,03 euros,
- Professeur des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 22,34 euros,
- Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 24,57 euros,

2- Heure de surveillance de la restauration scolaire :

- Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 10,68 euros,
- Instituteurs exerçant en collège : 10,68 euros,
- Professeur des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 11,91 euros,
- Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 13,11 euros.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 et aux suivants.

M. le Maire : « Nous passons à la gratification des stagiaires de l'enseignement. La Loi nous oblige à les payer mais on ne peut pas les payer si on ne vote pas cette délibération. Je donne la parole à nouveau à Mme Ledanseur. »

2018-11-28/11 - Gratification des stagiaires de l'enseignement.
Rapporteur : Johanne Ledanseur

Mme Ledanseur : « De la même manière, il s'agit là d'entériner en Conseil municipal cette pratique. En effet, les stagiaires de l'enseignement doivent percevoir une gratification dès lors que leur stage atteint une durée de deux mois ou de 45 jours par équivalence. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Ressources réunie en séance le 19 novembre 2018. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement de cette gratification dont le montant est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale par heure de stage. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, ACCORDE une gratification aux stagiaires de l'enseignement, effectuant un stage supérieur à deux mois, à hauteur de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale et **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges au Budget 2019 et aux suivants.

M. le Maire : « Nous continuons avec le régime indemnitaire des psychologues municipaux toujours avec Mme Ledanseur. »

2018-11-28/12 - Régime indemnitaire des psychologues municipaux.
Rapporteur : Johanne Ledanseur

Mme Ledanseur : « Les agents titulaires, stagiaires et contractuels relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux peuvent percevoir une indemnité de risques et de sujétions spéciales. La Commune de Vélizy-Villacoublay applique la réglementation en vigueur. Elle détermine le montant individuel de l'indemnité qui ne peut dépasser 150 % du montant de référence fixé par cet arrêté ministériel à savoir pour les psychologues 3 450 € brut. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Ressources réunie en séance le 19 novembre 2018. Il est proposé au Conseil municipal de confirmer le maintien de cette indemnité. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, INSTAURE l'indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues, **OUVRE** le bénéfice de cette indemnité aux agents contractuels, stagiaires et titulaires de la fonction publique, **DÉCIDE** que le montant individuel annuel de l'indemnité qui ne peut dépasser 150 % du montant de référence fixé par l'arrêté ministériel sus visé et **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018 et aux suivants.

M. le Maire : « Nous continuons avec la convention à intervenir entre la Commune et Yvelines Information Jeunesse pour l'accueil d'un volontaire en Service Civique au Service Jeunesse et je donne la parole à M. Richefort. »

2018-11-28/13 - Convention à intervenir entre la Commune et Yvelines Information Jeunesse pour l'accueil d'un volontaire en Service Civique au Service Jeunesse.
Rapporteur : Alexandre Richefort

M. Richefort : « *Merci M. le Maire. La Commune de Vélizy-Villacoublay dispose d'un agrément pour l'accueil de jeunes en service civique et parallèlement, bénéficie de l'habilitation d'Yvelines Information Jeunesse pour accueillir, au sein du réseau Information Jeunesse départemental, des jeunes en Service Civique. Pour mémoire, l'accueil d'un jeune en service civique donne lieu au versement d'une indemnité mensuelle prise en charge par l'État (580,55 €) et d'un soutien complémentaire, en nature ou en numéraire (107,58 €), pris en charge par l'organisme d'accueil pour une durée hebdomadaire de travail de 24 heures. Depuis le 1^{er} octobre 2018, une jeune volontaire est accueillie au Service Jeunesse, cette « ambassadrice de la citoyenneté » a pour missions principales d'assurer l'encadrement et l'animation du Conseil Municipal des Jeunes en les sensibilisant sur les droits et devoirs des citoyens, de réaliser des micro-trottoirs sur des événements organisés par la Commune, de développer la prévention des risques liés aux réseaux sociaux, en partenariat avec le « Promeneur du Net » que nous avons voté lors d'un précédent Conseil municipal. En complément, la Commune souhaite accueillir un 2^{ème} jeune qui assurera également des missions reconnues dans le cadre du Service Civique. La signature d'une convention nominative tripartite est donc nécessaire. Les missions principales de cet « ambassadeur de l'avenir » puisqu'il fallait lui trouver un titre, seront de valoriser les initiatives jeunes autour des dispositifs citoyens pour les 17-25 ans et notamment en valorisant les dispositifs que la Ville met à disposition de la jeunesse type BAFA citoyen, Aide aux projet et Permis citoyen et de communiquer sur les actions du Bureau Information Jeunesse en créant un lien avec les lycéens et les bureaux des étudiants des établissements d'enseignement supérieur présents sur la Commune. Une jeune s'est positionnée sur ce poste et le début de sa mission est envisageable à compter du 1^{er} décembre 2018, pour une durée de 7 mois. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 19 novembre 2018. À cet effet, il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser l'accueil d'un 2^{ème} jeune volontaire en Service Civique au Service Jeunesse, d'approuver les termes de la convention à intervenir avec Yvelines Information Jeunesse, jointe au présent rapport, d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention nominative afférente et tout document s'y rapportant. »*

M. le Maire : « *Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, AUTORISE l'accueil d'une jeune volontaire en Service Civique au Service Jeunesse, à compter du 1^{er} décembre 2018, **APPROUVE** les termes de la convention nominative à intervenir avec Yvelines Information Jeunesse, annexée à la délibération et **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document y afférent.

M. le Maire : « *Nous passons, comme tous les ans, à la présentation du compte rendu financier annuel 2018 du traité de concession confié à Citallios et d'un avenant à ce même traité de concession et je donne la parole à Mme Brar-Chauveau. »*

2018-11-28/14 - ZAC Louvois - Approbation du compte rendu financier annuel 2018 du traité de concession confié à Citallios et avenant n° 3 au traité de concession.

Rapporteur : Nathalie Brar-Chauveau

Mme Brar-Chauveau : « Je vous remercie M. le Maire. Le compte rendu financier annuel 2018 vous rappelle effectivement que Citallios est l'aménageur de la ZAC Louvois et que l'année 2018 a été marquée par un certain nombre de grandes étapes que sont l'appel d'offres pour la déconstruction de la 3^{ème} phase de la dalle et du parking du silo nord le lancement des travaux de la 3^{ème} phase de déconstruction, la livraison du programme immobilier « Carré Louvois » et du parking public souterrain ainsi que l'achèvement de la 1^{ère} phase des travaux d'aménagement des espaces publics. Pour l'année prochaine, sont prévus la 3^{ème} phase de déconstruction de la dalle et du parking silo nord, appel d'offres pour la déconstruction de la 4^{ème} phase de la dalle, lancement des travaux de la 4^{ème} phase de déconstruction, lancement des travaux de la 2^{ème} phase des travaux d'aménagement des espaces publics, livraison du Cabinet Médical, la cession des terrains et le démarrage des travaux de construction sur les lots D et E ainsi que la cession des terrains et le démarrage des travaux de construction des extensions des tours 1-2-3-4-5 appartenant à SEMIV. Le bilan prévisionnel à fin d'opération, au 31 octobre 2018, fait état d'un solde d'opération de 32 K€. Il nous est donc demandé d'approuver le compte rendu annuel 2018 d'avancement du traité de concession ainsi que d'approuver aujourd'hui l'avenant n° 3 du traité de concession de la ZAC. Le montant des recettes de la ZAC ayant diminué, en raison d'une baisse des recettes de charges foncières du lot E, Pour compenser la perte de recette, la participation d'équilibre de la Commune, initialement prévue d'un montant de 378 500,05 € est portée à 557 500,05 €. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources, Aménagement urbain et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 19 novembre 2018. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? M. Blanchard. »

M. Blanchard : « Merci M. le Maire. Concernant ce rapport, fourni par Citallios, je pense qu'il aurait été intéressant, avant de nous fournir ce rapport, de ne pas effectuer simplement un copier/coller. Lorsque je lis en page 6, le programme global de construction comprend 12 800 m² de surface de plancher de logements dont approximativement 160 logements, programme privé et extension en pied de tours etc... et une résidence pour personnes âgées. La résidence pour personnes âgées, on sait qu'elle est passée à la trappe ! Il aurait peut-être été intéressant de corriger ce document et mettre à la place « un bâtiment donc qui va être construit en lieu et place de cette résidence pour personnes âgées » et je crois que c'est l'opération « canopée », si je ne m'abuse, en ayant consulté un petit peu ce qui se construisait sur Vélizy sur Internet, d'ailleurs, je vais y revenir. Concernant le compte rendu de réalisation de 2018, on anticipe sans doute la descente du Franprix dans les nouveaux locaux car pour l'instant ce n'est pas encore fait donc, je pense qu'il aurait été intéressant d'attendre que les choses soient faites plutôt que de l'anticiper sur un rapport qui est donc public. Enfin, pour parler des engagements, il y a 80 % des dépenses des opérations qui ont été faites, c'est-à-dire 33 M€ qui ont été consommés. Par contre pour les recettes, il aurait été intéressant de savoir quel montant de recettes on avait à la date de l'édition de ce document bien qu'on ait un document qui soit la synthèse de tout avec une perspective des années suivantes. Je crois qu'à un moment donné, il est intéressant de donner les vrais chiffres ! Je ne dis pas que vos chiffres sont faux mais je dis simplement que ce soit des chiffres actuels. Une petite question tout à fait technique, la présentation de CRFA,

je ne sais pas ce que veut dire CRFA, vous m'en excuserez, mais je ne connais pas cette abréviation. Alors quant à la baisse des recettes, la Ville va donc perdre 179 000 € liés à cette construction du fameux bâtiment E et vous justifiez cette perte par une baisse de la constructibilité accordée au promoteur. En ayant donc consulté le site du constructeur notamment les informations pour le bâtiment « Canopée » qui est une belle réalisation, on s'aperçoit que pour 179 000 € on a à peine un studio. Donc, je pense que la réduction de la constructibilité est absolument très faible. D'autre part, en terme d'élément publicitaire, le constructeur dit : « bâtiment moderne en lisière de la forêt avec vue sur la Tour Eiffel » ! Alors il faudra être sur la pointe des pieds pour voir la Tour Eiffel ou alors, le bâtiment est plus haut qu'il est proposé ! C'est une plaisanterie, prenez-le sur ce ton. Je vous remercie.

M. le Maire : « À partir du 3^{ème} étage, quand on est rue de Villacoublay et que l'on donne sur la forêt on a la chance d'être au-dessus de la forêt et de voir la Tour Eiffel. CRFA c'est compte rendu financier annuel.

Pour le Franprix, l'accord a été signé et il faut y intégrer les services de la Poste sur les horaires d'ouverture du magasin ce qui est en cours de réalisation.

Quand on parle des 179 000 € de moins, en fait, c'est sur la vente du terrain, puisque c'est une charge foncière ! Sur le projet précédent, elle était de 600 €/m², on l'a passée à 1 200 €/m² avec un retour à meilleure fortune de 50 % en cas de vente supérieure à ce qui était prévu. On a souhaité réduire le projet en m², du coup, mathématiquement, les 1 200 € du m², qui sont déjà assez élevés pour Vélizy, se sont vus réduits de 179 000 €. « Canopée » qui a eu la médaille d'argent ce week-end sur l'habitat innovant, est un produit qui est reconnu et très qualitatif puisqu'on a souhaité qu'il soit au niveau de ce qu'on exige en terme de qualité de vie à Vélizy et notamment dans le projet de ZAC Louvois. C'est ainsi, qu'au départ on avait imaginé naïvement pouvoir faire une maison de retraite, même un EPADH, mais, pour qu'une maison de retraite puisse voir le jour, c'est plus de 9 000 m² de surface à créer. Or, 9 000 m², c'est ce qu'on a livré avec les trois bâtiments Pichet. Un EPADH aurait donc totalement fermé l'ouverture de cette avenue vers la forêt. Ce n'était pas le but. C'est pour cela qu'aujourd'hui, j'espère pouvoir présenter un projet d'EPADH en tout début 2019. En effet, un EPADH est intéressé et dispose des autorisations de l'ARS et du Département pour s'installer à Vélizy, un peu plus à l'Est. Enfin, pour le compte rendu financier, vous voyez qu'avec des recettes en moins et certaines économies réalisées sur les premières phases cela permet de rester équivalent à ce qu'il avait été prévu l'année précédente. D'autres questions ? Mme Goldfarb. »

Mme Goldfarb : « Merci pour ces clarifications. C'est clair qu'on prend acte du rapport. Comme j'ai noté sur les discussions sur le budget, un chiffrage plus complet de la ZAC Louvois serait apprécié, par exemple le coût total du projet. Je note en 2017 qu'on a payé à peu près 26 M€, la même chose pour cette année et je voudrais avoir une vision du coût pour le projet présenté par M. Loison par rapport le prix qui est prévu aujourd'hui pour le projet complet de Louvois.

Aussi, sur les questions du pouvoir d'achat et afin de comprendre, est-ce qu'il y a des logements à loyers modérés dans la ZAC Louvois ? ça serait apprécié. J'ai noté tous vos commentaires sur les énergies renouvelables et surtout sur la géothermie. Je note qu'à moins de 5 km d'ici, à Meudon la Forêt, on a un bâtiment qui produit plus d'électricité qu'il n'utilise. Je pense que, si Louvois est un éco-quartier, on peut imaginer la même chose ici à Vélizy. Finalement, parce qu'on discute de Louvois, on note le

mécontentement des habitants par rapport aux commerces, services de soins et au stationnement dans l'immédiat et je voudrais savoir si l'équipe a prévu une «hotline» pour les habitants de Louvois quand il y a ce type de problème d'électricité ou autre ? »

M. le Maire : « *Je vais répondre de manière globale. Sur Louvois, une des évolutions qu'il y a eu par rapport au projet précédent, c'est qu'il n'y a pas de logements sociaux, mais il n'y a pas que de l'accession à la propriété classique puisque vous avez déjà 5 tours SEMIV qui sont du logement intermédiaire et le but était de rééquilibrer la dalle avec de l'accession à la propriété car on en manquait et plutôt de haut standing pour permettre aux entreprises qui s'installent sur la Ville de loger leurs salariés. Donc, nous n'avons pas de logements sociaux sur ce programme. En fait, l'opération Louvois, c'est à la fois la ZAC et les équipements publics et je préfère parler de manière globale puisque logiquement la ZAC permet de financer les équipements publics. Nous n'avons pas changé le montage précédent, mais vous avez un coût global, si on prend les équipements publics et la ZAC, de 7 M€ supplémentaires puisque nous avons supprimé 13 bâtiments ce qui génère une moins-value et nous avons créé notamment une crèche et un espace sportif et de loisirs sur l'emplacement Pagnol. Donc, il y a 7 M€ de plus et pour l'instant nous restons, malgré les aléas amiante, dans les délais fixés.*

Sur les bâtiments à énergie positive, à Meudon ce sont plutôt des constructions de bureaux qui sont à énergie positive et, si vous parlez de « Canopée », c'est une gestion des espaces verts et de l'eau qui est très élaborée puisque nous avons même, sur le dernier étage, de la terre végétale abondante qui permet les plantations même d'arbres.

D'autres questions ? Non, nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité avec 28 voix pour, 2 voix contre (M. Adjuward et Mme Goldfarb) et 3 abstentions (MM. Blanchard, Brisabois et Mme Michaut), APPROUVE le compte rendu annuel 2018 d'avancement du traité de concession confié à Citallios, aménageur de la ZAC Louvois, annexé à la délibération, **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 3 au traité de concession signé avec Citallios, aménageur de la ZAC Louvois, annexé à la délibération et **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n° 3 et tout acte y afférent.

M. le Maire : « *Nous continuons avec la délégation de service public de chauffage urbain et je passe la parole à Mme Busigny. »*

2018-11-28/15 - Service public de chauffage urbain - Avenant n° 5 à la délégation de service public avec la société Velidis (ZAC Louvois).

Rapporteur : Dominique Busigny

Mme Busigny : « *Merci M. le Maire. Dans le cadre de l'aménagement du quartier Louvois, un nouveau réseau de chaleur a dû être créé. La construction de ce réseau de chaleur a été confiée à Citallios l'aménageur de la ZAC. La production et la distribution de chaleur a fait l'objet d'une convention de délégation de service public avec la société VELIDIS et il s'agit donc maintenant avec cet avenant d'y ajouter ce nouveau périmètre qui n'engendre en outre aucune incidence financière sur le coût global du contrat pour la commune de Vélizy. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources, Aménagement urbain et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 19 novembre 2018. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public relative à la production et*

distribution de chaleur dont la société VELIDIS est délégataire et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 5 et tout acte y afférent. »

M. le Maire : *« Par rapport à Louvois, il y a une question de Mme Godfarb à laquelle je n'ai pas répondu. Sur l'information des riverains, au niveau de la ZAC nous avons la maison du projet et différentes informations et des sites et des mails qui permettent de répondre directement aux riverains. Là, on entame l'aménagement des pieds de tours SEMIV où, de la même manière, on aura une personne qui répondra aux questions et nous aurons un site dédié qui permettra à chaque personne de suivre les travaux et les nuisances au quotidien. Par contre, je pense que vous parlez plus de Pichet qui est un promoteur privé. Là, j'ai peut-être fait une erreur car j'ai changé le programme, l'architecte mais je n'ai pas changé le promoteur retenu en 2014. J'aurais peut-être dû car aujourd'hui on assiste et on travaille avec les propriétaires, mais nous n'avons pas de vision sur le syndic qui est aussi Pichet et qui ne leur répond pas. On les assiste plutôt pour intervenir directement auprès des entreprises, que ce soit au niveau d'Enedis ou de Schindler pour les ascenseurs. Pichet ne travaillera plus sur Vélizy, au moins tant que je serai là ! Il faut noter que sur le programme initial de Pichet, le chauffage était électrique mais nous avons imposé le chauffage urbain.*

Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE d'intégrer le réseau de chaleur de la ZAC Louvois, nouvellement créé dans le périmètre de la convention de délégation de service public relative à la production et distribution de chaleur conclu avec la société Velidis étant entendu que cette intégration n'engendre aucune incidence financière sur le coût global du contrat (avenant n° 5) et **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n° 5 et tout document y afférent.

M. le Maire : *« Nous avons différents marchés pour l'entretien des espaces verts et l'entretien et l'aménagement de la voirie. Je propose à Mme Sidot-Courtois de les présenter en même temps. »*

<p>2018-11-28/16 - Marché relatif à l'entretien des espaces verts de la Commune – Lancement de la consultation en appel d'offres ouvert. Rapporteur : Valérie Sidot-Courtois</p>

Mme Sidot-Courtois : *« Merci M. le Maire. Le marché relatif à l'entretien des espaces verts de la Commune prendra fin le 1^{er} avril 2019. Il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle mise en concurrence afin de conclure un marché passé en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert. Le marché sera décomposé d'une partie globale et forfaitaire annuelle estimée à 950 000€ HT. Il comportera également d'une partie à bons de commande sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 150 000€ HT pour les prestations ponctuelles. Le marché sera conclu pour une durée d'un an à compter du 2 avril 2019. Il pourra être reconduit de manière expresse dans un délai de deux mois avant la fin de la période en cours, par période successive d'un an dans la limite de trois reconductions. Sa durée totale ne saurait excéder quatre ans. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies en séance le 19 novembre 2018. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, pour l'entretien des espaces verts de la Commune, d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le marché sus indiqué avec les sociétés ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désignées par la Commission d'appel d'offres et d'autoriser le Maire*

à relancer, en procédure formalisée d'appel d'offres ou en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, si le marché était déclaré infructueux par la Commission d'appel d'offres. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à lancer une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 25 et 65 à 68 du décret n° 2016-30 du 25 mars 2016 pour l'entretien des espaces verts de la Commune, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer le marché sus indiqué avec la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désignée par la Commission d'Appel d'Offres, **AUTORISE** le Maire à relancer, en procédure formalisée d'appel d'offres ou en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, si le marché était déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres.

2018-11-28/17 - Marché relatif à l'entretien et à l'aménagement de la voirie de la Commune – Lancement de la consultation en appel d'offres ouvert.
Rapporteur : Valérie Sidot-Courtois

Mme Sidot-Courtois : « C'est pour la même chose. C'est le marché concernant l'entretien de la voirie de la Commune qui prendra fin le 26 mars 2019. Il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle mise en concurrence afin de conclure un marché passé en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert. Il y a deux lots. L'un concerne l'entretien et la réparation de la voirie et l'autre les travaux d'aménagement de la voirie. Ils sont tous les deux sans montant minimum ni montant maximum annuel. Etant entendu que le budget alloué constituera un maximum lors des commandes. Les accords cadre seront conclus pour une durée d'un an à compter du 27 mars 2019. Ils pourront être reconduits de manière expresse dans un délai de deux mois avant la fin de la période en cours, par période successive d'un an dans la limite de trois reconductions. Leur durée totale ne saurait excéder quatre ans. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies en séance le 19 novembre 2018. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres sus indiqués avec les sociétés ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désignées par la Commission d'appel d'offres et d'autoriser le Maire à relancer, en procédure formalisée d'appel d'offres ou en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, si les accords-cadres étaient déclarés infructueux par la Commission d'appel d'offres. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Mme Goldfarb. »

Mme Goldfarb : « Merci pour ces rapports. Une question : est-ce que la ville de Vélizy est zéro phyto comme la ville de Versailles et autre dans la Région ? »

M. le Maire : « Le zéro phyto, ce n'est pas simplement comme la ville de Versailles mais c'est la Loi. »

Mme Goldfarb : « D'accord. »

M. le Maire : « On l'était avant et on l'est encore plus aujourd'hui. D'autres questions ? Non. Nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à lancer une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 25 et 65 à 68 du décret n° 2016-30 du 25 mars 2016 pour l'entretien et l'aménagement de la voirie communale, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres sus indiqués avec les sociétés ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désignées par la Commission d'Appel d'Offres et **AUTORISE** le Maire à relancer, en procédure formalisée d'appel d'offres ou en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, si les accords-cadres étaient déclarés infructueux par la Commission d'Appel d'Offres.

M. le Maire : « *Nous continuons avec un marché qui concerne l'approvisionnement en fournitures et matériaux des ateliers municipaux et je donne la parole à M. Auscher.* »

2018-11-28/18 - Marché relatif à l'approvisionnement en fournitures et matériaux des ateliers municipaux de Commune.

Lancement de la consultation en appel d'offres ouvert.

Rapporteur : Mickaël Auscher

M. Auscher : « *Merci M. le Maire. Le marché actuel relatif à l'approvisionnement en fournitures et matériaux des ateliers municipaux de la Commune à pour échéance le 29 avril 2019. Par conséquent, il est nécessaire de procéder à une nouvelle mise en concurrence afin de conclure des accords-cadres mono-attributaires passés en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions légales et réglementaires. Le marché sera décomposé en six lots définis par catégories. Les accords-cadres seront à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum annuel étant entendu que les budgets alloués constitueront un maximum lors des commandes. Les marchés seront conclus pour une durée d'un an à compter du 30 avril 2019. Ils pourront être reconduits de manière expresse dans un délai de deux mois avant la fin de la période en cours, par période successive d'un an dans la limite de trois reconductions. Leur durée totale ne saurait excéder quatre ans. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies en séance le 19 novembre 2018. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert pour l'approvisionnement en fournitures et matériaux des ateliers municipaux de la Ville, d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les marchés sus indiqués avec les sociétés ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désignées par la Commission d'appel d'offres, et enfin d'autoriser le Maire à relancer, en procédure formalisée d'appel d'offres ou en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, si les accords-cadres étaient déclarés infructueux par la Commission d'appel d'offres.* »

M. le Maire : « *Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote.* »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à lancer une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 25 et 65 à 68 du décret n° 2016-30 du 25 mars 2016 pour l'approvisionnement en fournitures et matériaux des ateliers municipaux de la Commune, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres sus indiqués avec les sociétés ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désignées par la Commission d'Appel d'Offres, **AUTORISE** le Maire à relancer, en procédure formalisée d'appel d'offres ou en procédure négociée sans

publicité ni mise en concurrence, si les accords-cadres étaient déclarés infructueux par la Commission d'Appel d'Offres.

M. le Maire : « *Nous poursuivons avec la gestion et l'exploitation de l'infrastructure système et réseau, toujours avec Mickaël Auscher. »*

2018-11-28/19 - Marché relatif à la gestion et l'exploitation de l'infrastructure système et réseau de la Commune – Lancement de la consultation en appel d'offre ouvert.
Rapporteur : Mickaël Auscher

M. Auscher : « *Merci M. le Maire. Le marché actuel relatif à la gestion et l'exploitation de l'infrastructure système et réseau de la Commune à pour échéance le 15 avril 2019. Par conséquent, il est nécessaire de procéder à une nouvelle mise en concurrence afin de conclure un accord-cadre mono-attributaire passé en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, aux dispositions légales et réglementaires. Le marché ne sera pas alloti. Cet accord-cadre sera à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum annuel étant entendu que le budget alloué constituera un maximum lors des commandes. L'estimation annuelle de ce marché est de 180 000 € HT. La dépense globale sur quatre ans est estimée à 755 000 € HT. Ce montant comprend la dépense annuelle récurrente, la phase de prise en charge intervenant en début de marché et la phase de réversibilité réalisée en fin de contrat. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2019. Il pourra être reconduit de manière expresse dans un délai de deux mois avant la fin de la période en cours, par période successive d'un an dans la limite de trois reconductions. Sa durée totale ne saurait excéder quatre ans. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies en séance le 19 novembre 2018. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert pour la gestion et l'exploitation de l'infrastructure système et réseau de la Commune, d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le marché sus indiqué avec la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désignée par la Commission d'appel d'offres et d'autoriser le Maire à relancer, en procédure formalisée d'appel d'offres ou en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, si l'accord-cadre était déclaré infructueux par la Commission d'appel d'offres. Merci. »*

M. le Maire : « *Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à lancer une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 25 et 65 à 68 du décret n° 2016-30 du 25 mars 2016 pour la gestion et l'exploitation de l'infrastructure système et réseau de la Commune, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer le marché sus indiqué avec la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désignée par la Commission d'Appel d'Offres, **AUTORISE** le Maire à relancer, en procédure formalisée d'appel d'offres ou en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, si l'accord-cadre était déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres.

M. le Maire : « *Nous continuons avec un avenant concernant les travaux de réhabilitation des parvis de l'école et du marché Mozart et je donne la parole à M. Hucheloup. »*

2018-11-28/20 - Travaux de réhabilitation des parvis de l'école et du marché Mozart -
Marché n° 2018-17 confié à la société LCTP - Avenant n° 1.
Rapporteur : Frédéric Hucheloup

M. Hucheloup : « Merci M. le Maire. Il s'agit ici en effet de vous présenter l'avenant concernant ces travaux. Pour vous situer, cela concerne les parvis devant l'école Mozart et le centre commercial Mozart. Le marché, initialement, était un groupement de commande entre la SEMIV et la Commune pour un montant global de 1 104 023.38€ HT. Forcément, des adaptations plutôt pragmatiques sont nécessaires sur de tels marchés. Pour la Commune, il y a un jeu de montants complémentaires et d'avenants en moins-values que je vais vous expliquer après. Concernant les travaux complémentaires, il s'agit de travailler sur les réseaux d'eau et notamment le réseau incendie mais aussi de revoir la mise en sécurité des traversées piétonnes. On a pris la décision de refaire différemment les traversées piétonnes car elles nous semblaient beaucoup plus cohérentes maintenant et fluidifiaient la circulation. Nous avons recréé un réseau spécifique de fibre pour relier les caméras au CSUI mais aussi les bâtiments publics. Bien entendu, il y a eu des travaux en moins-values qui sont listés sur le rapport, notamment nous avons enlevé les 7 bornes escamotables automatiques qui ne servaient pas et on les a remplacées par des potelets amovibles. D'autre part, le gestionnaire du marché ne souhaitait plus la mise en place d'une troisième ligne de douilles. Concernant la SEMIV, pour avoir une unité sur l'ensemble du parvis du centre commercial Mozart, la SEMIV a remis 108 m² de dalle en granite en remplacement des dalles en grès qui étaient prévues initialement. Forcément, il y a une plus-value pour la fourniture des dalles en grès. Vous avez les montants qui s'affichent à l'écran et qui sont indiqués sur le rapport. Ce qui ramène le montant du marché à 1 184 456.6€ HT, soit une plus-value totale de 7.57% par rapport au montant initial du marché. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la Commission d'Ad Hoc réunie en séance le 5 novembre 2018. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies en séance le 19 novembre 2018. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au marché n° 2018-17 dont la société LCTP est titulaire et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 1 et tout acte y afférent. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE d'intégrer au marché n° 2018-17 conclu avec la société LCTP, d'une part pour la Commune une plus-value de 73 721,06 € H.T. pour la réalisation de travaux complémentaires précédemment énumérés et une moins-value de – 22 489 euros H.T. pour des travaux non réalisés précédemment énumérés, et d'autre part, pour la SEMIV une plus-value de 35 853,96 € H.T. pour la réalisation de travaux complémentaires précédemment énumérés et une moins-value de – 6 652,80 euros H.T. pour une prestation non réalisée précédemment énumérée, portant le montant global du marché à 1 184 456,60 € H.T. (avenant n° 1) et **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n° 1 et tout document y afférent.

M. le Maire : « Nous poursuivons avec marché relatif à la mise à disposition, la maintenance et l'entretien des mobiliers urbains avec la société DECAUX et je donne la parole à Mme Busigny. »

2018-11-28/21 - Marché relatif à la mise à disposition, la maintenance et l'entretien des mobiliers urbains non publicitaires et publicitaires attribué à la société DECAUX (marché n° 1257) – Avenant n° 2.
Rapporteur : Dominique Busigny

Mme Busigny : « Merci M. le Maire. En 2008, un marché concernant la mise à disposition, maintenance et entretien des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires a été attribué à la société Decaux. Ce marché a été suivi par la suite d'un 1^{er} avenant en mai 2015 concernant des prestations et du mobilier supplémentaire. Ce marché a maintenant un 2^{ème} avenant qui a pour objet l'implantation de 6 mobiliers d'information dotés d'une face vidéo, 1 mobilier d'information doté de deux faces vidéo, d'un abri-voyageurs publicitaire avec un caisson doté d'une face vidéo et d'une face analogique. Cet ajout de mobiliers innovants n'engendre aucune incidence financière. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies en séance le 19 novembre 2018. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 2 au marché n° 1257 dont la société Decaux est titulaire, annexé au présent rapport et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 2 et tout acte y afférent. »

M. le Maire : « Vous pouvez voir à l'écran des visuels. Ces mobiliers d'information comporteront 50 % de publicité et 50 % d'espace mis à disposition de la Ville. Ils ont été placés à des endroits assez judicieux par rapport aux accès aux grands axes, notamment l'A86 et la N118 afin de permettre aux automobilistes d'avoir de l'information trafic en direct pour faire en sorte que les véhicules empruntent les grands axes quand ils sont fluides et libèrent les rues communales. Ces nouveaux mobiliers nous permettront également d'avoir de l'information vidéo qui pourra remplacer, à terme, les bâches que l'on met en entrée de Ville et qui ne sont pas vraiment du meilleur esthétique.

Avez-vous des questions ? Mme Goldfarb. »

Mme Goldfarb : « Merci. Nous sommes pour l'information du public. Pour la partie publicitaire, je note qu'il y a des villes comme Grenoble qui ont décidé de supprimer les pubs sur les villes et de les remplacer par des arbres. Je trouve que c'est très agréable et ajoute à la qualité de la vie. Par rapport à la partie publicitaire, nous sommes contre. »

M. le Maire : « Ils ont interdit la publicité et l'ont remplacé par quelques arbres ! Nous, nous avons supprimé tous les «MUP» publicitaire qui se trouvaient en Ville notamment au milieu des espaces fleuris et nous les avons tous mis en périphérie. Certains ont été déplacés et supprimés (une vingtaine en 2014). Par contre, sur les abris-bus et sur certains axes qui se trouvent souvent le long de l'A86, on les a laissés. Ça permet de financer une bonne partie du mobilier urbain et là, ça nous permet de dispenser de l'information pour les habitants. Au niveau des arbres, je n'ai pas décompté le nombre d'arbres qu'on a plantés en 4 ans mais juste à Louvois, il y en a 380 qui font entre 12 et 17 mètres. D'autres questions ? Non, nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité avec 31 voix pour et 2 voix contre (M. Adjuward et Mme Goldfarb), DÉCIDE d'intégrer au marché n° 1257 conclu avec la société Decaux les nouveaux mobiliers innovants supplémentaires sans incidence financière (avenant n° 2) et **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n° 2 et tout document y afférent.

M. le Maire : « Nous passons à l'acquisition d'un fonds de commerce situé 10 rue Albert Thomas à Vélizy-Villacoublay et la mise en location-gérance de celui-ci. Après être bistrotier, tabac/presse, nous allons devenir boucher. Je donne la parole à M. Conrié. »

2018-11-28/22 & 23 - Acquisition d'un fonds de commerce situé 10 rue Albert Thomas à Vélizy-Villacoublay - Mise en location-gérance de ce fonds de commerce.

Rapport : Jean-Pierre Conrié

M. Conrié : « Merci M. le Maire. Pas tout à fait quand même M. le Maire ! En effet, la Commune, dans le but de sauvegarder le commerce dans le quartier du Village, se propose d'acheter le fonds de commerce de la boucherie de ce quartier qui appartient à Mme Bo Cabaret. Les circonstances qui ont conduit à former ce projet sont les suivantes. Mme Bo Cabaret est amenée, pour des raisons personnelles, à cesser son activité mais elle ne trouve pas d'acquéreur pour son fonds de commerce. Cela étant, elle a trouvé un boucher qui est disposé à exploiter ce fonds de commerce en qualité de locataire. C'est la raison pour laquelle Mme Cabaret a proposé à notre Commune d'acquérir ce fonds de commerce de boucherie et cette proposition nous paraît intéressante. Le dispositif financier qui serait mis en place serait le suivant : la Commune procéderait à l'achat de ce fonds de commerce pour la somme de 170 000 €. C'est une somme qui paraît raisonnable et elle ne représente que 33 % du dernier chiffre d'affaires et, par ailleurs, elle est cohérente avec le prix d'acquisition qu'avait payé Mme Cabaret pour acheter ce fonds, si on y ajoute les travaux d'aménagement qui ont été réalisés dans ce commerce. En contrepartie de l'acquisition de ce fonds de commerce, nous demanderions au gérant qui prendrait en location ce fonds de commerce de nous verser une redevance de 1 700 €. Il faut être conscient que nous n'achetons pas les murs mais simplement le fonds de commerce. Nous nous substituerions à Mme Cabaret dans le bail commercial dont elle est titulaire aujourd'hui. Ce bail commercial conduit à verser des loyers de 1 400 € par mois. Ce loyer nous le répercuterions sur le gérant/locataire. Au total, la Ville amortirait cet investissement sur une période de 8 ans. Cette opération serait intéressante pour notre Ville puisque ce fonds de commerce est la seule boucherie-charcuterie de la moitié Est de la Ville et elle répond aux besoins et aux attentes de nombreux habitants de ce secteur de la Ville. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources, Aménagement urbain et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 19 novembre 2018. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou, par délégation, son représentant à signer tout acte permettant l'acquisition du fonds de commerce de la Boucherie du Village, sise 10 rue Albert Thomas, pour un montant de 170 000 € nets vendeur, ainsi que tout document y afférent, et d'autoriser le Maire ou, par délégation, son représentant à signer un contrat de location-gérance avec Monsieur Guillaume Hus, ou toute société dans laquelle il détiendrait au moins 50 % des parts, pour l'exploitation de ce fonds de commerce, assorti d'une redevance due à la Commune de 1 700 €/mois à laquelle s'ajoutera le remboursement mensuel du loyer versé par la Commune au propriétaire des murs de ce commerce, ainsi que tout document y afférent. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? M. Brisabois. »

M. Brisabois : « Merci M. le Maire. Pouvez-vous nous expliquer la raison pour laquelle vous faites le choix du mécanisme juridique de la location-gérance et est-il prévu dans ce contrat de location-gérance une clause d'indexation ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « Les risques ne sont pas les mêmes en fonction du choix. La location-gérance est la manière la plus simple étant donné que nous ne sommes pas propriétaires des murs. Le bail sera réindexé tous les ans comme le loyer, au même rythme. Aujourd'hui, nous avons deux bouchers, venant de Falaise, qui viendront exploiter cette boucherie. Ils ne disposent pas à l'heure actuelle des fonds pour acheter le fonds de commerce. Mais, le jour où ils veulent acheter le fonds, la Ville n'a pas vocation à garder cette location-gérance et on leur vendra. Il nous a tous semblé important de conserver la vitalité du commerce du Village, comme on a pu le faire avec les deux précédentes acquisitions. C'est pour cela qu'on a accepté d'acheter ce fonds. »

M. Brisabois : « Juste une précision, au terme des huit ans, il y a la possibilité effectivement de racheter le fonds pour le locataire ? »

M. le Maire : « Oui. »

M. Brisabois : « Il n'y a pas de droit au renouvellement, on est bien d'accord ? »

M. le Maire : « S'il ne le rachète pas, on pourra continuer à lui louer autant qu'il sera nécessaire puisqu'on veut conserver le commerce. Mais il peut, au bout de deux ans par exemple, le racheter et dans l'idée, au prix de l'achat de la Ville. Ainsi, la Ville aura simplement fait une plus-value sur les 1 700 € mensuels qui sont un bon rendement par rapport à l'investissement. D'autres questions ? Non, nous passons au vote. »

2018-11-28/22 - Acquisition d'un fonds de commerce situé 10 rue Albert Thomas.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, AUTORISE le Maire ou, par délégation, son représentant à signer tout acte permettant l'acquisition du fonds de commerce de la Boucherie du Village, sise 10 rue Albert Thomas à Vélizy-Villacoublay, pour un montant de 170 000 € nets vendeur, ainsi que tout document y afférent.

2018-11-28/23 - Mise en location-gérance d'un fonds de commerce situé 10 rue Albert Thomas.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, AUTORISE le Maire ou, par délégation, son représentant à signer un contrat de location gérance avec Monsieur Guillaume Hus, ou toute société dans laquelle il détiendrait au moins 50 % des parts, pour l'exploitation du fonds de commerce de la Boucherie du Village, assorti d'une redevance due à la Commune de 1 700 €/mois à laquelle s'ajoutera le remboursement mensuel du loyer versé par la Commune au propriétaire des murs de ce commerce, ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : « Nous passons au nouvel équipement pluridisciplinaire à vocation sportive, culturelle et associative. »

<p>2018-11-28/24 - Dénomination du nouvel équipement pluridisciplinaire à vocation sportive, culturelle et associative. Rapporteur : Monsieur le Maire</p>

M. le Maire : « J'en profite pour saluer la présence de Jean-Lucien Vazeille. Tu ne le savais pas mais, autour de toi, tous le savaient (s'adressant à M. Vazeille). Nous avons lancé la construction de ce nouvel équipement qui se passe plutôt bien et dans de bonnes conditions avec un chantier qui est bien tenu. Fruit de l'imagination de l'architecte Jean-Pierre Lott, ce futur équipement d'une surface de 4 536 m², pilote en terme

d'architecture, de modernité et de capacité d'accueil comprendra un Espace sportif au RDC (hall d'accueil et de convivialité / espace multisports), un Espace culturel au 1^{er} étage, un parking en sous-sol (80 places minimum). En résumé, vous avez le gymnase, la tribune, le billard, la boxe, trois surfaces de combat, du tennis de table, une salle de danse, une salle d'art plastique. Nous avons souhaité donner un nom à cet équipement et, comme nous avons honoré Alain Garcès avec la glisse et l'espace multisports, il nous a semblé cohérent et important d'honorer Jean-Lucien Vazeille qui entre au Conseil municipal en mars 1989, devient Adjoint au Maire délégué à la culture, aux sports et aux animations en juin 1995 (fonction qu'il a occupé jusqu'en 2008). Monsieur Vazeille fut, par ailleurs, membre du Conseil d'administration de l'Office Municipal des Animations (OMDA) dès 1989. Il est, avec Alain Garcès, à l'origine du dynamisme envié de la vie associative vélizienne, et aujourd'hui toutes les associations sont heureuses de le retrouver. C'est un peu frustrant pour moi car c'est un peu comme si je n'existais pas quand Jean-Lucien Vazeille arrive. Je pense que cette proposition a été accueillie de façon joyeuse par toutes les associations et beaucoup ont même proposé de dénommer ainsi le futur complexe. Je tiens à remercier par sa présence Jean-Lucien Vazeille et je lui donne rendez-vous en mars 2020, pas pour l'inaugurer car je ne suis pas sûr que je pourrai le faire, compte de tenue de période électorale, mais au moins pour assister à l'ouverture et aux premières rencontres sportives ou aux premiers dessins de nos associations. Nous clôturerons ainsi la rénovation urbaine de Louvois avec un équipement attendu par toute la vie associative. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Aménagement urbain et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 19 novembre 2018. Il est proposé au Conseil municipal de dénommer ce nouvel équipement pluridisciplinaire à vocation sportive, culturelle et associative « complexe Jean-Lucien Vazeille ».

Avez-vous des questions ? Mme Goldfarb. »

Mme Goldfarb : *« Merci M. le Maire. Je voudrais vous remercier pour votre service vis-à-vis des Véliziens. Je voulais juste noter un extrait de texte du JO du Sénat du 13 janvier 2011 qui a été déjà soulevé par M. Adjuward : « il est préférable d'éviter l'attribution du nom d'un édifice public du nom d'une personne vivante. » Evidemment, je souhaite une longue vie à M. Vazeille et je n'ai rien contre vous personnellement, mais ce type de dénomination qui était aussi utilisée pour le centre de surveillance est contre le principe de neutralité des équipements publics et soulève des questions de respect de nos noms et de nos institutions. Il aurait été préférable de le donner à titre posthume »*

M. le Maire : *« J'ai eu la même réponse au moment de dénommer l'hôtel de police Raymond Loisel. Je préfère rendre hommage aux gens directement plutôt qu'un hommage posthume. Ce sont des personnes qui ont marqué, au même titre que Robert Wagner, la vie vélizienne. Les équilibres que l'on a aujourd'hui, sont en grande partie dus à Robert Wagner qui avait déjà été honoré avant que je n'arrive. Mais aujourd'hui, je fais un point d'honneur de pouvoir rendre hommage à Raymond Loisel, Alain Garcès et Jean-Lucien Vazeille pour leur investissement pour notre Ville. Je continuerai à ne pas comprendre M. Adjuward qui ne souhaite rendre que des hommages posthumes.*

D'autres questions ? Non, nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, avec 2 abstentions (M. Adjuward et Mme Goldfarb), DÉCIDE de dénommer le nouvel équipement pluridisciplinaire à vocation sportive, culturelle et associative « complexe Jean-Lucien Vazeille ».

M. le Maire : « Jean-Lucien Vazeille, toutes mes félicitations. Ça montre que quand on est Vélizien, on le reste toujours même si, comme beaucoup de retraités, ils sont attirés par le littoral et la froideur atlantique, mais ils reviennent prendre leur bouffée d'air et leur oxygène à Vélizy. Tu es toujours chez toi et ton bureau n'a pas dû beaucoup changer à part quelques détails près. Mme Brar-Chauveau précise que la moquette est toujours la même ce qui prouve qu'en 18 ans nous avons été soucieux des deniers véliziens. Ça nous fait tous très plaisir. Nous poursuivons avec l'adhésion de la Commune à SIP'n'CO nouvel outil du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC). »

2018-11-28/25 - Adhésion de la Commune à SIP'n'CO nouvel outil du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).
Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire : « La Commune adhère au SIPPEREC pour tout ce qui est groupement de commandes notamment pour l'achat d'électricité, la maîtrise de l'énergie et les services de communication électroniques. Le comité du SIPPEREC a décidé de constituer une centrale d'achat, depuis dénommée « SIPP'n'CO » afin de mutualiser un certain nombre de prestations touchant aux domaines d'activités des compétences du syndicat, notamment tout ce qui est performance énergétique, mobilité propre, téléphonie fixe ou mobile, réseaux Internet et infrastructures, services numériques de l'aménagement de l'espace urbain, services numériques aux citoyens, valorisation de l'information géographique et prestations techniques pour le patrimoine de la ville. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies en séance le 19 novembre 2018. Il est proposé au Conseil municipal de décider, à compter du 1^{er} janvier 2019, l'adhésion de la Commune à la centrale d'achat SIPP'n'CO pour sept bouquets et d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2019, à la centrale d'achat SIPP'n'CO pour les sept bouquets ci-dessous :

Bouquet	Objet
1	Performance énergétique
2	Mobilité propre
3	Téléphonie fixe et mobile
4	Réseaux internet et infrastructures
5	Services numériques de l'aménagement de l'espace urbain
6	Services numériques aux citoyens
8	Prestations techniques pour le patrimoine de la ville

APPROUVE les termes de convention d'adhésion, annexée à la délibération et **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets et tout acte y afférent.

M. le Maire : « Nous continuons avec les demandes de dérogation au repos dominical et je donne la parole à Mme Brar-Chauveau. »

2018-11-28/26 - Demandes de dérogation au repos dominical pour 3 ans de la Société Orientis Gourmet - Avis du Conseil municipal.
Rapporteur : Nathalie Brar-Chauveau

Mme Brar-Chauveau : « Je vous remercie M. le Maire. Pour rappel, la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques permet aux établissements de commerce de détail de déroger au repos hebdomadaire du dimanche jusqu'à 12 dimanches par année civile. Monsieur le Préfet des Yvelines sollicite l'avis consultatif du Conseil municipal pour autoriser deux demandes de dérogation au principe du repos dominical émanant de la Société Orientis Gourmet pour ses boutiques Kusmi Tea situées au centre commercial Vélizy 2 et au centre commercial l'Usine Mode et Maison. En contrepartie, les salariés bénéficieront d'une majoration de 100 % pour les heures de travail effectuées, ainsi qu'une participation aux frais de garde d'enfants. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources et Solidarités-Qualité de vie. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, avec 1 abstention (Mme Goldfarb), ÉMET UN AVIS FAVORABLE à ces demandes de dérogation au principe du repos dominical pour une durée de 3 ans.

M. le Maire : « Nous poursuivons avec la convention de mise à disposition d'un assistant de prévention auprès de l'Onde et je donne la parole à M. Drevon. »

2018-11-28/27 - Mise à disposition d'un assistant de prévention auprès de l'Onde - Renouvellement de la convention à intervenir entre la Commune et l'Onde, Théâtre Centre d'art.
Rapporteur : Bruno Drevon

M. Drevon : « Il s'agit du renouvellement de la convention entre la Ville et l'Onde pour la mise à disposition d'un assistant de prévention afin de satisfaire la réglementation relative à l'hygiène, la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique. Cette convention existe depuis 2015 et elle a été renouvelée tous les ans mais arrive à échéance. Il convient de procéder au renouvellement de cette convention de mise à disposition de cet agent à compter du 1^{er} décembre 2018 pour une durée de 3 ans. Ce rapport et son annexe ont été soumis à l'avis du comité technique le 27 novembre 2018. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 19 novembre 2018. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un assistant de prévention auprès de l'Onde et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout acte y afférent. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'un Assistant de Prévention des services municipaux de la Commune auprès de L'Onde Théâtre Centre d'Art, régie personnalisée pour la gestion de l'espace culturel, à compter du 1^{er} décembre 2018 pour une durée de 3 ans, annexée à la délibération, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tout acte y afférent et **DIT** que les frais de rémunération et formation consécutifs à la nomination de l'Assistant de Prévention seront pris en charge financièrement par la Commune, et inscrits au Budget.

M. le Maire : « Comme c'est la période, nous allons passer différents rapports qui ne donneront pas lieu à des votes. Je demande aux rapporteurs de bien vouloir résumer les rapports. On commence par celui de la SEMIV et je donne la parole à Mme Lamir. »

2018-11-28/28 - Rapport de gestion des opérations réalisées par S.E.M.I.V. – Rapport annuel exercice 2017.
Rapporteur : Magali Lamir

Mme Lamir : « Merci M. le Maire. Je vais résumer rapidement. Il est question de prendre acte, comme chaque année, du rapport annuel d'activité de la SEMIV. Pour l'année 2018, quatre faits marquants que je vous énumère : un accord a été trouvé avec les services de l'Etat en 2017 pour la Résidence Les Prés qui nous avait beaucoup occupés ; Résidence Louvois, des travaux et études se poursuivent dans le cadre du projet de ZAC ; Résidences Boyer et Provence, les travaux ont été achevés en 2017 et enfin, un quatrième fait marquant, qui est la cession du centre commercial Louvois à Citallios dans le cadre de la ZAC Louvois. Je vous laisse prendre connaissance de tout le rapport. Je voulais juste souligner l'excellent résultat de l'exercice 2017, puisqu'il y a un résultat bénéficiaire de plus de 9 M€ qui contraste avec l'année précédente et que l'on doit évidemment en grande partie à la vente du centre commercial mais aussi à une forte diminution des charges d'exploitation, notamment des dépenses d'entretien courant et des charges de personnel à mettre au crédit de la nouvelle direction. Merci à vous. »

M. le Maire : « Ça fait maintenant un an qu'on doit cette gestion notamment à M. Conrié qui dirige la SEMIV avec moi.

Avez-vous des questions. Non, nous prenons donc acte. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du rapport annuel sur les activités de SEMIV pour l'exercice 2017 annexé à la délibération.

M. le Maire : « Nous continuons avec le rapport du Préfet concernant la commission communale pour l'accessibilité et je donne la parole à Mme Despierre. »

2018-11-28/29 - Commission communale pour l'accessibilité - Rapport annuel d'activité 2017-2018.
Rapporteur : Catherine Despierre

Mme Despierre : « Merci M. le Maire. Vélizy, comme toutes les communes de plus de 5 000 habitants, en application de la Loi, a créé une commission communale pour l'accessibilité. Son rôle est de voir tout ce qui concerne l'accessibilité et les actions autour du handicap. Vous verrez sur le rapport du Préfet les détails. À noter cette année que les écoles de Vélizy se sont dotées de cours d'apprentissage de la langue des signes. Les premiers travaux de mise en accessibilité des ERP de la Ville sont en état de finition. Nous continuons sur la même voie et les services de la voirie s'attachent à rendre conforme la voirie le plus souvent possible. Merci. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous prenons donc acte. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du rapport de la commission communale pour l'accessibilité de l'année 2017-2018.

M. le Maire : « Nous poursuivons avec le rapport sur la fourrière automobile et je donne la parole à M. Testu. »

2018-11-28/30 - Délégation de service public de la fourrière automobile (Avantages Services) – Rapport d'activité de l'exercice 2017.

Rapporteur : Pierre Testu

M. Testu : « Merci M. le Maire. La ville de Vélizy-Villacoublay a souhaité se doter d'une fourrière automobile afin d'assurer une plus grande réactivité pour l'enlèvement des véhicules en stationnement dangereux, gênant ou abusif, ou qui ne répondent pas aux critères de sécurité routière. N'ayant pas les moyens humains et matériels pour assurer les missions d'enlèvements et de garde des véhicules, il a été décidé en juin 2010 d'avoir recours à un prestataire extérieur. Ce principe a été reconduit par deux fois, la dernière par la délibération du 25 janvier 2017 attribuant la délégation de service public à nouveau à la société Avantages Services pour un an renouvelable deux fois. La Commission Consultative des Services Publics Locaux ainsi que les commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies en séance le 19 novembre 2018, ont pris acte du rapport d'activité 2017 de la délégation de service public relative à la fourrière automobile établi par la société Avantages services. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2017 de la délégation de service public relative à la fourrière automobile établi par la société Avantages services. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous prenons donc acte. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du rapport annuel 2017 sur la délégation de service public relative à la fourrière automobile établi par la société Avantages Services annexé à la délibération.

M. le Maire : « Nous continuons avec cette fois le chauffage urbain et M. Hucheloup. »

2018-11-28/31 - Délégation de service public pour le chauffage urbain de la Commune (VELIDIS) – Rapport d'activité de l'exercice 2017.

Rapporteur : Frédéric Hucheloup

M. Hucheloup : « Merci M. le Maire. Effectivement, ici nous vous présentons le rapport sur la DSP pour le chauffage urbain. Ce rapport se présente sous 10 items. Je vais vous les lister mais je ne vais pas rentrer dans les détails. Le premier est sur le réseau qui regroupe tout ce qui est lié au réseau de chauffage urbain avec son linéaire et compagnie. Ensuite, tous les faits marquants que représentent tous les travaux de maintenance préventive, travaux neufs et correctifs qui ont été réalisés sur l'ensemble du réseau de la chaufferie et de l'exploitation en général. Ensuite, la continuité de service et il faut noter que celle-ci est exceptionnelle car il n'y a quasiment pas de disfonctionnements. Aujourd'hui, nous sommes arrivés, et ça il faut le souligner, à un arrêt technique programmé par VELIDIS qui dur quasiment deux jours alors que tout le monde se rappelle qu'à une époque l'arrêt technique durait deux à trois semaines durant lesquelles il n'y avait pas d'eau chaude. Donc, une continuité de service importante avec une très grande qualité de maintenance. La climatologie, je ne vais pas y revenir puisque vous vous rappelez tous de l'hiver dernier, et je pense que, même s'il a été un peu moins rigoureux qu'en 2016, il a quand même été compliqué. Les consommations, vous avez les chiffres qui s'affichent à l'écran. Le rendement est aussi très bon puisqu'on est quasiment à 90 % sur les deux chaudières. Les émissions de CO² qui forcément, c'est le sens de l'histoire, vont en augmentation car la chaudière n'utilise pas du gaz décarbonné. Cela nous permet de nous remettre en question et de nous orienter pour trouver un système d'énergie renouvelable pour nos chaudières. Ensuite, l'évolution du contrat de délégation, il n'y en n'a pas. Les résultats d'exploitation, vous les avez sur le rapport et

ils sont plutôt bons, cela nous permettra, à l'avenir, de prévoir les transformations de réseaux qui pourraient être nécessaires dans le cadre d'un verdissement de celui-ci. Vous avez les prix moyens, et puis c'est terminé. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du Rapport annuel 2017 relatif à la délégation de service public du chauffage urbain de la Ville (VELIDIS), annexé au présent rapport. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous prenons acte. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du rapport annuel sur l'exécution de l'affermage du service public du chauffage urbain établi par la société Vélidis au titre de l'exercice 2017.

M. le Maire : « Nous continuons avec le SIGEIF et toujours M. Hucheloup. »

2018-11-28/32 - Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) et Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) -
Rapport annuel exercice 2017.
Rapporteur : Frédéric Hucheloup

M. Hucheloup : « Globalement, il y a deux syndicats qui gèrent tout ce qui est de l'électricité et du gaz : le SIGEIF et le SIPPEREC. Au passage, je remercie les délégués titulaires et suppléants qui sont à chaque fois aux réunions du syndicat et qui sont Michel Lerouge et Bernard Gaulupeau. Le SIGEIF nous permet une mise en concurrence pour la fourniture du gaz. Vous avez trois fournisseurs de gaz sur la Ville ENI, Direct Energie et SAVE. Le syndicat regroupant plus de 185 communes nous permet de faire de grosses économies d'échelle sur le contrat et de pouvoir proposer des prix de gaz compétitif et idem pour le SIPPEREC sur tout ce qui est électricité et communication. Vous avez le détail des marchés attribués et comme le SIGEIF, vu le nombre de collectivités qui sont adhérentes à ce syndicat, ça permet de faire des économies et de passer des marchés compétitifs pour toutes les communes. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte des rapports annuels d'activité de l'exercice 2017 présentés par Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité d'Île-de-France (SIGEIF) et le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC). Merci. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous prenons donc acte. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE des rapports d'activités 2017 présentés par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité d'Île-de-France (SIGEIF) et le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC)

M. le Maire : « Nous continuons avec le SIAVB et je donne la parole à M. Drevon. »

2018-11-28/33 - Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), Syndicat Intercommunal Hydreaulys, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et Service de l'assainissement de la Commune - Rapport annuel d'activité 2017.

Rapporteur : Bruno Drevon

M. Drevon : « Merci M. le Maire. Cette information fait état de la fourniture des rapports des différentes structures qui assurent l'assainissement de notre commune, qui depuis la Ville, les logements, les infrastructures et jusqu'à la Seine, se succèdent. Pour le sud de la Commune, il y a le syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), pour le nord de la Commune, la partie la plus importante soit les $\frac{3}{4}$ de la Commune, le syndicat Hydreaulys qui est un syndicat essentiellement de transport. Ensuite, ces deux syndicats se dirigent vers le syndicat d'assainissement de l'agglomération parisienne, le SIAAP, qui lui, assure une partie de traitement avant le rejet dans la Seine. Vous avez les informations. Il s'agit d'un tableau assez complexe. Je signalerai juste pour la commune de Vélizy, dans les faits majeurs, la réhabilitation par gainage, sans tranchée, de l'avenue Louis Breguet, de la réhabilitation d'un collecteur d'eau pluviale se rejetant dans l'étang du Trou aux Gants. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous prenons acte. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE des rapports d'activité 2017 du :

- Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB)
- Syndicat HYDREAULYS,
- Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP),
- service de l'assainissement de la Commune annexés à la délibération.

M. le Maire : « Nous passons à la mise en œuvre de chaleur renouvelable. Ce dossier n'est pas passé en commissions mais je vous propose une demande de subvention auprès de la Région Île-de-France et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et je donne la parole à M. Hucheloup. »

2018-11-28/34 - Travaux de mise en œuvre de chaleur renouvelable - Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Rapporteur : Frédéric Hucheloup

M. Hucheloup : « Merci M. le Maire. Pour revenir au sujet du début de Conseil municipal, lors du Conseil municipal du mois de septembre, nous avons proposé de demander une subvention pour la réalisation d'un grand schéma directeur sur le verdissement du réseau de chaleur. Suite à ça, le schéma directeur est en cours d'élaboration et celui-ci nous oriente vers une direction technique qui serait la géothermie, solution la plus probante et la plus efficiente pour verdir notre réseau de chaleur au-delà de 50 % d'énergie, c'est-à-dire qu'on pourrait produire un peu plus de 50 % d'énergie verte avec cette future source de chaleur. On vous propose donc de demander une subvention auprès de la Région et de l'ADEME puisqu'un appel à projet a été lancé là-dessus pour obtenir des subventions sur cette solution de verdissement de réseau de chaleur. On parle de géothermie car c'est la solution qui se dégage pour l'instant pour le verdissement de notre réseau de chaleur général. Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter

auprès de l'ADEME et du Conseil Régional d'Île-de-France une subvention pour la mise en œuvre de chaleur renouvelable notamment via la géothermie et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent. »

M. le Maire : « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, (Mme Lamir ne prenant pas part au vote), **SOLLICITE** auprès de l'Agence De l'environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et le Conseil Régional d'Île-de-France une subvention au titre de l'appel à projets commun pour le verdissement des réseaux de chaleurs et **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

M. le Maire : « Dans les questions diverses je tenais à vous informer qu'on vous avait sollicité pour nous proposer des candidats dans le cadre de la commission communale de révision des listes électorales puisque la commission va changer ainsi que son fonctionnement. Les représentants de la Ville au sein de cette commission seront Dominique Busigny, Bruno Larbaneix, Johanne Ledanseur, Didier Blanchard et Leah Goldfarb.

Le Conseil est terminé. Je vous remercie. »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 heures.

Le présent compte-rendu du Conseil municipal a été affiché le 30 novembre 2018.